

Contrat de prestations 2025-2029

entre

- **La République et canton de Genève (l'État de Genève)**

représentée par

Monsieur Thierry Apothéloz, conseiller d'État chargé du
département de la cohésion sociale (le département),

d'une part

et

- **Le Centre social protestant de Genève**

ci-après désigné **CSP de Genève**

représenté par

Madame Elisabeth Tripod-Fatio, Présidente
et

Monsieur Alain Bolle, Directeur

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005, le Conseil d'État de la République et canton de Genève, par voie du département de la cohésion sociale, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 à 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'État ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par le CSP de Genève ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'État par rapport aux différentes sources de financement du CSP de Genève;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'État;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

Bases légales et réglementaires conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), du 23 mars 2023 (A 2 90);
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF), du 4 octobre 2013 (D 1 05);
- la loi sur la surveillance de l'État (LSurv), du 13 mars 2014 (D 1 09);
- la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005 (D 1 11);
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012 (D 1 11 01);
- la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), du 2 mars 2023 (J 4 12);
- le règlement d'application de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (RPLS), du 22 mai 2024 (J 4 12.01).

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" (C01) et du programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées".

Article 3

Bénéficiaire

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- le CSP de Genève a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale;
- il est polyvalent. Il s'adresse à toutes les personnes individuellement ou collectivement, pour leur permettre de se prendre en charge elles-mêmes. Ses services sont en principe gratuits;
- il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate;
- il s'efforce de créer des liens avec les groupements analogues.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

*Prestations attendues
du bénéficiaire*

1. Le CSP de Genève s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Aide et conseil sur des problématiques sociales et aide à la gestion du budget et/ou au désendettement
 - répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les usagers;
 - donner des informations à des services tiers;
 - effectuer un bilan des situations financières et psychosociales;
 - fournir des conseils et des informations pour l'assainissement des dettes;
 - aider à la gestion de budgets et de dettes;
 - effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
 - rechercher des fonds.

- Accompagnement individuel et gratuit des personnes qui s'adressent au CSP de Genève en sa qualité de service privé spécialisé en conseil en désendettement via le dispositif de détection précoce mis en place sur la base des articles 13 à 15 de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), comprenant les activités visées par les articles 16, alinéa 2, LPLS et 7 du règlement d'application de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (RPLS), à savoir notamment :
 - accueil individuel;
 - évaluation de la situation financière et bilan de situation;
 - information et conseil;
 - identification des prestations sociales auxquelles la personne peut avoir accès et appui pour les obtenir;
 - accompagnement à la gestion du budget;
 - accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi d'un plan de désendettement comprenant, le cas échéant, la négociation avec les créanciers;
 - accompagnement dans le cadre de procédures prévues par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889;
 - accompagnement vers une mesure de curatelle lorsque la situation l'exige.

- Aide et conseils juridiques, particulièrement dans les domaines du droit de la famille, du droit des assurances sociales et du droit des étrangers
 - répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les usagers;
 - donner des consultations juridiques sur rendez-vous;
 - rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment au Tribunal de première instance et au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant;
 - aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'article 287 du code civil suisse.
- Accueil et occupation en centre de jour (Atelier Galiffe I et II)
 - accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes adultes en situation de handicap souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion et l'isolement;
 - proposer diverses activités dont :
 - des activités manuelles;
 - du jardinage;
 - la préparation d'un repas communautaire.
- Réinsertion professionnelle (brocantes et magasins de seconde main)
 - Mettre en œuvre des programmes d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes vivant une situation de perte d'emploi, de santé fragilisée, d'exclusion ou autre avec comme support les activités de ramassage, tri et vente de matériel de seconde main en pratiquant l'upcycling de meubles, vêtements, en remettant sur le marché du matériel électroménager, de la vaisselle, des livres, etc.;
 - Offrir un accompagnement personnalisé aux personnes accueillies;
 - Offrir des conditions et un environnement permettant aux personnes concernées de retrouver confiance en elles;
 - Mettre en œuvre des activités permettant le développement ou l'acquisition de compétences et de savoir-faire et favorisant l'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes accueillies.
 - Démarcher des entreprises afin d'offrir des places de stage en entreprise pour les personnes en activité de réinsertion afin qu'elles puissent reprendre contact avec le marché du premier emploi.

Article 5

Engagements financiers de l'État

1. L'État de Genève, par l'intermédiaire du département de la cohésion sociale, s'engage à verser au CSP de Genève une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'État si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur 5 ans sont les suivants :
 - Année 2025 : 1 205 882 francs
 - Année 2026 : 1 408 882 francs
 - Année 2027 : 1 611 882 francs
 - Année 2028 : 1 611 882 francs
 - Année 2029 : 1 611 882 francs
4. La répartition de la participation financière aux activités du CSP pour 2025 s'élevant à 1 205 882 francs s'établit comme suit :
 - 264 546 francs pour le service social – aide et conseil sur des problématiques sociales et aide à la gestion du budget et/ou au désendettement;
 - 175 000 francs pour les prestations d'accompagnement individuel dans le cadre du dispositif de détection précoce du surendettement découlant de la LPLS;
 - 178 212 francs pour le service aide et conseils juridiques;
 - 231 842 francs pour l'Atelier Galiffe 1;
 - 242 282 francs pour la participation aux frais de fonctionnement des activités de réinsertion;
 - 114 000 francs pour la Renfile de Tourbillon.

De plus, les montants supplémentaires suivants sont prévus pour 2026 :

- 170 000 francs pour l'Atelier Galiffe 2
- 33 000 francs pour le Vestiaire social situé au chemin de la Cartouchière

De plus, les montants supplémentaires suivants sont prévus pour 2027 :

- 170 000 francs pour l'Atelier Galiffe 2
- 33 000 francs pour le Vestiaire social situé au chemin de la Cartouchière

5. Suite aux estimations qui seront faites en 2025 sur la base des données actualisées dans le système OFE et cas échéant, un complément à la participation financière pour l'Atelier Galiffe 1 sera versé dès 2026, sous réserve de son approbation par le Grand Conseil dans le cadre du vote du budget.

6. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quinquennal pour l'ensemble des activités/prestations du CSP de Genève figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :
 - le premier paiement annuel tiendra compte tant d'une rétroactivité au 1^{er} janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
 - les tranches ultérieures seront versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la LGAF.

Article 8

Conditions de travail

1. Le CSP de Genève est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. Le CSP de Genève tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel, une description de ses conditions salariales et de travail, ainsi que tous autres renseignements permettant de démontrer le respect des principes généraux d'égalité et d'interdiction des discriminations directes ou indirectes, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable

Le CSP de Genève s'engage à ce que les objectifs qu'il poursuit et les actions qu'il entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21) (LDD), du 12 mai 2016 (A 2 60).

Article 10

Système de contrôle interne

Le CSP de Genève s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la LGAF.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne

Le CSP de Genève s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la LSurv.

Article 12

Reddition des comptes et rapports

Le CSP de Genève, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département de la cohésion sociale :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC et révisés. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- les rapports de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- un bilan annuel des prestations d'accompagnement individuel délivrées dans le cadre du dispositif de détection précoce du surendettement sous forme de rapport et contenant notamment des chiffres sur la provenance des situations, et les démarches de désendettement;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les règlements et directives qui lui sont applicables, notamment :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive transversale de l'État EGE-02-04 relative à la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées;
- directive transversale de l'État EGE-02-07 relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées.

Article 13

Traitement du résultat

1. Au terme de l'exercice comptable, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est comptabilisé au bilan dans les fonds propres de l'entité, dans un compte intitulé « Résultat période 2025-2029 ».
2. Compte tenu du taux de couverture de ses revenus, le CSP de Genève conserve 91% de son résultat cumulé bénéficiaire relatif aux prestations mentionnées à l'article 4 du présent contrat. Le solde est restituable à l'État, sous réserve des dispositions de l'alinéa 3.
3. A l'échéance du contrat et pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le département procède à l'analyse de la situation financière de l'entité et à la détermination de l'éventuel montant à restituer. Il peut renoncer à une partie du résultat lui revenant en application des critères de l'article 19, alinéas 2 et 3 du RIAF.
4. Le Conseil d'État ou le département notifie à l'entité la décision relative à la restitution du résultat en fonction des seuils fixés à l'article 20, alinéas 3 et 4 du RIAF.
5. A l'échéance du contrat, le CSP de Genève assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 alinéa 3 de la LIAF, le CSP de Genève s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15

Communication

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par le CSP de Genève auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'État", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités du CSP de Genève ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces évènements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18

Suivi du contrat

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par le CSP de Genève;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

Règlement des litiges

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

Résiliation du contrat

1. Le Conseil d'État peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) Le CSP de Genève n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement

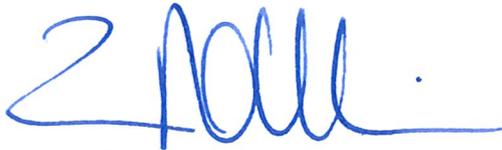
1. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2029.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

Fait à Genève, le 17 12 24

en 2 exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

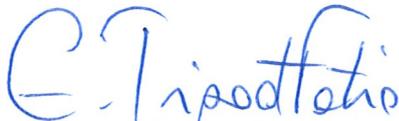


Thierry Apothéloz

conseiller d'État chargé du département de la cohésion sociale

Pour le CSP de Genève:

représenté par



Elisabeth Tripod-Fatio
Présidente



Alain Bolle
Directeur

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts du CSP de Genève, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 6 - Directives transversales de l'État disponibles sur le site du département :
 - EGE-02-04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
<https://www.ge.ch/document/ege-02-04-presentation-revision-etats-financiers-entites-subventionnees-liaf>
 - EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes
<https://www.ge.ch/document/ege-02-07-traitement-benefices-pertes-entites-subventionnees>

Annexe 1**Centre Social Protestant -Tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2025-2029**

*Le tableau de bord définit les objectifs et indicateurs de performance liés aux prestations. Il fait partie intégrante de la décision.
(Les éléments seront fournis par l'entité bénéficiaire parallèlement à la remise des états financiers)*

Service social polyvalent			
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles	
1.1 Offrir une aide et des conseils sur des problématiques sociales et une aide à la gestion du budget et/ou au désendettement	1.1.1 Nombre total de dossiers suivis par le service social polyvalent	1.1.1. 520 par an	
	1.1.2 Nombre total de nouveaux dossiers	1.1.2. 300 par an	
	1.1.3 Nombre total de dossiers actifs en lien avec la gestion du budget et/ou le désendettement	1.1.3. 300 par an	
1.2 Offrir aux personnes arrivant via le dispositif de détection précoce un accompagnement individuel et gratuit (article 16 LPLS)	1.2.1 Nombre de personnes s'adressant au CSP dans le cadre du dispositif de détection précoce	1.2.1 80 par an	
	1.2.2 Pourcentage de personnes abandonnant le suivi après le bilan de leur situation	1.2.3 20 %	
	1.2.3 Nombre de personnes ayant un dossier actif pour des démarches d'accompagnement à la gestion du budget	1.2.3 40 par an	
	1.2.4 Nombre de personnes ayant un dossier actif pour des démarches de désendettement	1.2.4 25 par an	
	1.2.5 Nombre de personnes effectivement désendettées	1.2.5 10 par an	
	Indicateur de tendance		Valeurs cibles
	1.2.6 Durée moyenne d'accompagnement des personnes à partir du bilan de situation	1.2.6 36 mois	
Indicateur d'efficience		Valeurs cibles	
1.2.7 Délai d'attente pour un premier rendez-vous	1.2.7 3 semaines		

Service juridique		
Objectif 2	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
2. Offrir des prises en charge juridiques pour améliorer la situation des personnes	2.1 Nombre de nouveaux dossiers juridiques dans les domaines du droit de la famille et du droit des étrangers	2.1 250
	2.2 Pourcentage de dossiers "droit de la famille" par rapport à l'ensemble des dossiers juridiques	2.2 20%
	Indicateur de d'efficience	Valeur cibles
	2.3 Nombre de dossiers liés à un défaut de paiement de pension alimentaire	2.3 30%
Indicateur de qualité	Valeur cibles	
2.4 Taux de personnes dont la situation a été améliorée suite à une prise en charge juridique	2.4 60%	
Atelier Galiffe		
Objectif 3	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
3 Offrir un accompagnement non médicalisé principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques dans le cadre de la politique publique d'intégration des personnes avec un handicap.	3.1 Nombre de personne accueillies en moyenne par jour d'ouverture	3.1 22 par jour
	3.2 Nombre total de personnes accueillies durant les demi-journées	3.2 5'000 par an
	3.3 Proportion de personnes fréquentant l'Atelier bénéficiant d'une rente AI	3.3 70%
	Indicateur de qualité	Valeur cibles
3.4 Taux de personnes qui reviennent à l'Atelier après une première visite	3.4 80%	

Réinsertion socio-professionnelle		
Objectif 4	Indicateur d'efficacité	Valeur cible
4.1 Mettre en œuvre des programmes d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes vivant une situation de perte d'emploi, de santé fragilisée, d'exclusion ou autre	4.1.1 Nombre de personnes en insertion ayant travaillé dans l'année dans les brocantes et les magasins de seconde main du CSP	4.1.1 90
	Indicateur d'efficience	Valeur cible
	4.1.2 Nombre de personnes ayant évolué dans l'avancement de leur projet professionnel (validation des acquis (VAE), CFC, AFP)	4.1.2 12
4.2 Offrir un accompagnement personnalisé conforme aux attentes des personnes en insertion	4.2.1 Nombre moyen d'heures estimées d'accompagnement social par personne	4.2.1 2h/semaine
	Indicateur de qualité	Valeur cible
	4.2.2 Taux de satisfaction des personnes suivies	4.2.2 80%
États financiers de l'association		
Objectif 5	Indicateur	Valeurs cibles
5. Tenir une comptabilité des états financiers conforme aux normes légales	5. Nombre de réserves de l'organe de contrôle	5. 0

Version validée par les parties le 4 octobre 2024

S T A T U T S
DU
CENTRE SOCIAL PROTESTANT DE GENÈVE

adoptés par l'Assemblée générale ordinaire du
18 avril 2011

Préambule: l'ensemble des titres ou fonctions utilisés dans les présents statuts s'appliquent indifféremment à une femme ou à un homme.

CHAPITRE I

Dispositions générales

Art. 1 Principe

1. Le Centre social protestant de Genève est une association sans but lucratif conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.
2. L'association a été créée le 26 octobre 1954 sous les auspices de l'Eglise protestante de Genève pour compléter l'action de son office social, constitué en 1908 et incorporé au Centre social protestant de Genève le 9 avril 1957.

Art. 2 But

1. Le Centre social protestant de Genève a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale, conformément à l'Evangile de Jésus-Christ.
2. Il est ouvert à toutes les personnes, individuellement ou collectivement. Ses services sont en principe gratuits.
3. Il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate.
4. Il s'efforce de créer des liens avec des entités analogues.
5. Il n'est pas un organe de secours financier.

Art. 3 Activités

1. Le Centre social protestant offre des prestations notamment dans les domaines suivants: social, juridique, de l'asile, de la famille, du 3^{ème} âge, du handicap psychique, de l'aide à l'insertion et la réinsertion, de la récupération et la vente d'objets et de vêtements de seconde main.
2. Ces services collaborent avec les différentes structures de l'Eglise protestante de Genève.

Art. 4 Siège et durée

Le Centre social protestant de Genève a son siège à Genève et sa durée est indéterminée.

Art. 5 Ressources

Les ressources de l'Association sont notamment constituées par les dons, legs, subventions, les produits du secteur des ventes et autres contributions.

Art. 6 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. En cas de résultats excédentaires en fin d'exercice, aucun bénéfice n'est distribué.

CHAPITRE II

Assemblée générale

Art. 7 Constitution

1. La réunion des membres de l'Association constitue l'Assemblée générale du Centre social protestant de Genève.

Elle est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 8 Membres

1. Peut être membre de l'Association toute personne qui en fait la demande écrite.
2. Le comité se prononce souverainement et sans indication de motifs sur les candidatures qui doivent être acceptées à l'unanimité.
3. Les collaboratrices et collaborateurs du Centre social protestant de Genève, en possession d'un contrat de travail à durée indéterminée, sont membres de droit de l'association pendant la durée de leur engagement.
4. La qualité de membre se perd par décès, démission écrite adressée au comité ou par exclusion prononcée par ce dernier, sans indication de motifs.

Art. 9 Convocation

1. L'Assemblée générale est convoquée par le comité au moins une fois par an. La convocation, mentionnant l'ordre du jour, est adressée à chaque membre au moins quinze jours à l'avance.
2. En outre, le comité est tenu de convoquer l'Assemblée générale si la demande en est faite par le cinquième des membres.
3. Les propositions individuelles doivent parvenir au comité, au moins dix jours avant l'Assemblée générale. Ces propositions doivent faire l'objet d'une délibération et d'un vote de l'Assemblée générale.

Art. 10 Attributions

1. L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association.
2. Elle élit les membres du comité pour une durée de trois ans renouvelable.
3. Elle désigne pour une durée de trois ans le Président et le Vice-président.
4. Elle prend connaissance des rapports et des comptes de l'exercice et se prononce par un vote.
5. Elle ne peut prendre des décisions que sur les objets figurant à l'ordre du jour ainsi que sur les propositions individuelles, hormis la proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire.
6. Conformément aux exigences de l'Etat de Genève, elle nomme pour une durée de cinq ans maximum un organisme agréé chargé de la vérification des comptes.

Art. 11 Vote

1. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.
2. Les décisions relatives à la modification des statuts ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

CHAPITRE III

Comité

Art. 12 Composition et organisation

1. Le comité se compose des membres élus par l'Assemblée générale et des délégués prévus à l'article 13.
2. L'Assemblée générale choisit 9 à 11 personnes parmi ses membres, dont les 2/3 doivent être de confession protestante, qui n'exercent pas une activité rémunérée dans l'Association, de manière à assurer autant que possible la représentation des différents milieux de la population.
3. En cas de démission d'un membre élu par l'Assemblée générale, le comité désigne éventuellement et jusqu'à la prochaine Assemblée générale, un remplaçant. Son mandat se termine en même temps que celui du membre remplacé.
4. Le comité se réunit en principe 6 fois par an.

Art. 13 Délégués

1. Après avoir pris contact avec le Centre social protestant de Genève, l'Eglise protestante de Genève désigne un délégué.

2. Les collaborateurs du Centre social protestant de Genève nomment trois délégués et trois remplaçants.

Le Directeur assiste aux séances du comité avec voix consultative.

3. Le Directeur désigne les collaborateurs qui assistent aux séances du comité avec voix consultative.

Art. 14 Attributions

Le Comité:

1. Assume la responsabilité de la gestion.
2. Est le garant du respect des statuts et de la charte.
3. Désigne les membres du Bureau.
4. Engage ou licencie le directeur.
5. Fixe les orientations stratégiques et vote le budget.
6. Sur proposition du directeur, valide les orientations opérationnelles.
7. Est un relai avec la société et avec l'Eglise protestante de Genève.
8. Met à disposition des compétences spécifiques.
9. Décide de la création de commissions ad hoc et de ses membres. Elles répondent devant lui seul de leur activité et doivent, au moins une fois par an, lui rendre compte de leurs travaux. La durée d'activité de ces commissions est déterminée par le comité.

Art. 15 Bureau

Le Bureau:

1. Est désigné par le comité et ses membres sont choisis en son sein. Le Président en est membre de droit et le directeur y assiste avec voix consultative.
2. Accompagne le directeur dans la gestion des affaires courantes en offrant des compétences spécifiques.
3. Veille à la bonne exécution des décisions du comité.
4. En collaboration avec le directeur, prépare les dossiers et les décisions.
5. Rend compte de son activité au comité.
6. Peut, sur des sujets spécifiques, s'adjoindre des membres du comité en tant que consultants.
7. Prépare les réunions du comité.
8. Se réunit en principe 9 à 12 fois par an.

Art. 16 Signature

1. L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux personnes.
2. Le Président, le Vice-président, le Trésorier, le Responsable administratif et le Directeur disposent de droit de la signature collective à deux.
3. Le comité peut désigner d'autres personnes habilitées à signer.

CHAPITRE IV

Direction

Art. 17 Direction

1. La direction du Centre social protestant de Genève est assurée par un directeur auquel des collaborateurs peuvent être adjoints.
2. Il doit être de confession protestante.

Art. 18 Attributions du Directeur

Le Directeur:

1. Dirige l'institution et gère les affaires courantes.
2. Met en œuvre la stratégie validée par le comité.
3. Est chargé de la veille stratégique en collaboration avec les secteurs.
4. Prépare le budget avec les collaborateurs.
5. Engage et licencie les collaborateurs.
6. Propose au comité les orientations opérationnelles des secteurs.
7. Représente le CSP dans la société civile et religieuse.
8. Rend compte de son activité devant le bureau et le comité.

CHAPITRE V

Dissolution

Art. 19 Dissolution

1. Les décisions relatives à la dissolution de l'Association sont prises à la majorité des trois quarts des membres présents.
2. En cas de dissolution de l'Association, l'actif social est remis à l'Eglise protestante de Genève pour être employé pour un but analogue.

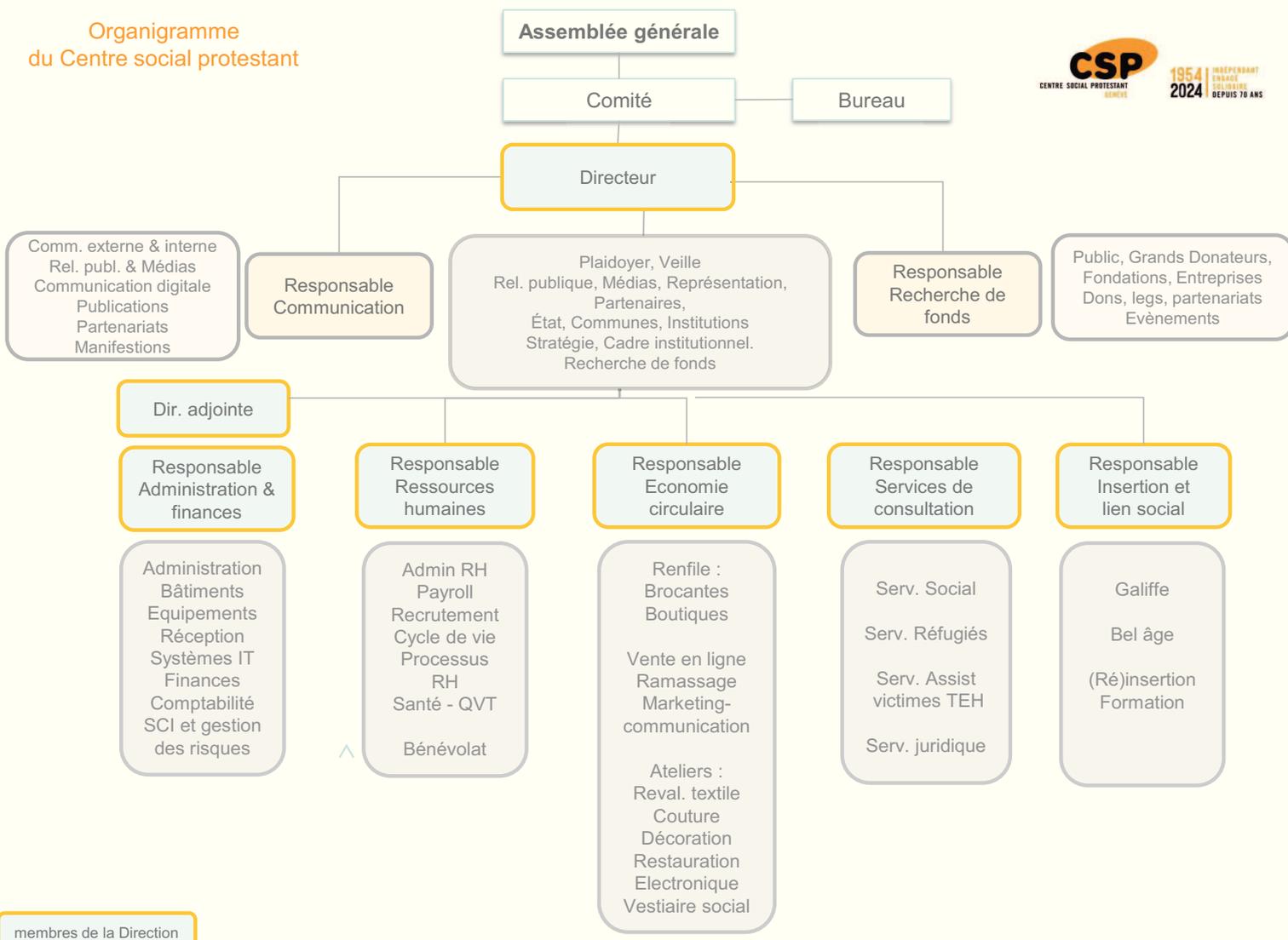
CHAPITRE VI

Dispositions finales

Art. 20 Modifications

Les présents statuts abrogent ceux du 26 octobre 1954, modifiés les 9 avril 1957, 22 mai 1969, 17 octobre 1975, 26 mai 1999, 15 mai 2001, 25 avril 2006 et 27 avril 2009.

Organigramme du Centre social protestant





MEMBRES DU COMITÉ
du Centre social protestant de Genève
Année 2023

- PRÉSIDENTE** : Elisabeth TRIPOD-FATIO ①
- VICE-PRÉSIDENT** : Bernard VISCHER ①
- TRÉSORIER** : Paul BARBEY ①
- MEMBRES** : David AMSLER
Elisabeth CONNE-PERRÉARD
Laurence LEVRAT-PICTET
Etienne NAGY
Véronique SIEBER
Paul-Olivier VALLOTTON
- DÉLÉGUÉ DE L'EPG** : Jean-Michel PERRET
- DÉLÉGUÉS
DU PERSONNEL** : Marie-Hélène BOUCHET
Rémy KAMMERMANN
Marie LEBLANC RIGAL
- MEMBRES AVEC VOIX
CONSULTATIVE** : Alain BOLLE, directeur ①
Anne MAIA FALCONNET, responsable finances &
administration
Carine FLUCKIGER, responsable communication

① *Membre du Bureau*

Plan financier quinquennal Centre social protestant Genève
en CHF

	Contrat de prestation		
	2025-2029		
	2025	2026	2027-2029
Services			
Galiffe	231'842	231'842	231'842
Galiffe 2 dès juillet 2026		170'000	340'000
Juridique	178'212	178'212	178'212
Social	264'546	264'546	264'546
Renfile Tourbillon	114'000	114'000	114'000
Subventions Cantonale, mandat PCLS	175'000	175'000	175'000
Insertion Tourbillon dès 2022 (dès 2025 Insertion global)	242'282	242'282	242'282
Vestiaire social le 1/3 du loyer 6 mois dès mi 2026 puis 100% du 1/3		33'000	66'000
Total	1'205'882	1'408'882	1'611'882

Produits	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029
Dons et appels	-1'193'209	-1'229'005	-1'265'875	-1'303'852	-1'342'967
Dons secteur	-811'208	-835'544	-860'611	-886'429	-913'022
Action sociale et RF	-55'000	-55'000	-55'000	-55'000	-55'000
Recettes d'activité et d'exploitation	-5'458'803	-5'622'567	-5'791'244	-5'964'981	-6'143'931
dont Ventes	-4'718'099	-4'859'642	-5'005'431	-5'155'594	-5'310'262
Subvention Ville de Genève	-70'000	-70'000	-70'000	-70'000	-70'000
Subvention Confédération	-60'000	-60'000	-60'000	-60'000	-60'000
Subventions autres (DIN TEH...)	-150'000	-240'000	-240'000	-240'000	-240'000
Participation cantonale EDS	-1'813'346	-1'813'346	-1'813'346	-1'813'346	-1'813'346
Autres produits	-1'358'599	-1'437'403	-1'832'975	-1'832'975	-1'832'975
Recherche de fonds	-1'974'376	-1'895'572	-1'500'000	-1'500'000	-1'500'000
Attribution Fonds de régulation	-359'000	-450'000	-500'000	-600'000	-700'000
Recettes cafétéria	65'000	66'950	68'959	71'027	73'158
Total produits	-13'368'541	-13'511'027	-13'691'036	-13'973'070	-14'260'565

Charges	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029
Frais de personnel	11'588'303	11'935'953	12'294'031	12'662'852	13'042'738
Participation aux coûts salariaux					
Frais généraux	1'958'813	2'017'578	2'078'105	2'140'448	2'204'662
Frais d'exploitation	195'556	201'422	207'465	213'689	220'100
Frais d'activité	704'398	725'530	747'296	769'715	792'806
Participation aux CSP romands	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000
Bons d'achat et entraide	54'000	54'000	54'000	54'000	54'000
Affectations / dotation	175'000	175'000	175'000	175'000	175'000
Frais Action sociale et RF	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
Amortissements immobilisations	0	0	0	0	0
Boissons et alimentation cafétéria	43'000	44'290	45'619	46'987	48'397
Total charges	14'742'071	15'176'773	15'624'516	16'085'691	16'560'702

Résultat d'exploitation	1'373'530	1'665'746	1'933'480	2'112'621	2'300'137
--------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Subventions Cantonale, contrat de prestations 2025-2029	1'205'882	1'408'882	1'611'882	1'611'882	1'611'882
--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Résultat de l'exercice	167'648	256'864	321'598	500'739	688'255
-------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Annexe 4 : Liste d'adresses des personnes de contact

Département de la cohésion sociale	
Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales	Madame Nadine Mudry, directrice du pôle insertion Rue de Lyon 89-91 1203 Genève Tél : 022 546 51 66
Service financier du département de la cohésion sociale	Monsieur Marc Brunazzi, directeur des services supports Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 1204 Genève Tél : 022 327 92 38

Centre social protestant de Genève	
Présidence et Direction	Madame Elisabeth Tripod-Fatio, Présidente Monsieur Alain Bolle, Directeur Rue du Village-Suisse 14 Case postale 171 1211 Genève 8 Tél : 022 807 07 00

Annexe 5 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département de la cohésion sociale

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières :

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres : 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication du secrétariat général : M. Guillaume Renevey (+41 (22) 546 67 68), secrétaire général adjoint chargé de la communication.

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Centre social protestant de Genève
Genève**

Exercice 2023
Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale

Le 21 mars 2024

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de l'Association

**Centre social protestant de Genève
Genève**

Genève, le 21 mars 2024
52/vac/4

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Rapport sur l'audit des comptes annuels

BfB

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Centre social protestant de Genève (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Le rapport de performance est établi séparément et n'est donc pas inclus dans les comptes annuels.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci joints donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la norme RPC 21, et sont conformes à la loi suisse (Code des Obligations et Code Civil) ainsi qu'aux lois et directives cantonales (LGAF, LIAF, LSGAF, EGE-02-04).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Responsabilité du Comité

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'association. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Comité ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte d'exploitation
- Tableau de financement
- Tableau de variation du capital
- Annexe aux comptes annuels

**Centre social protestant de Genève
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
<u>ACTIF</u>			
Actif circulant			
<u>Liquidités</u>			
	1.1.1.1		
Caisses		34'591.26	15'548.00
Comptes de chèques postaux		1'047'434.05	725'705.63
Comptes courants bancaires		159'011.07	574'681.46
		1'241'036.38	1'315'935.09
<u>Créances</u>			
	1.1.1.2		
Débiteurs - prestations à des tiers		153'138.91	141'216.21
Débiteurs - prêts aux usagers	1.1.3.3	21'078.75	22'528.05
Impôt anticipé		23'784.20	41'444.02
		198'001.86	205'188.28
<u>Placements</u>			
	1.1.1.3		
Titres en portefeuille		3'295'835.78	3'595'421.88
		3'295'835.78	3'595'421.88
<u>Comptes de régularisation de l'actif</u>			
	1.1.1.4		
Frais payés d'avance et produits à recevoir		344'091.11	185'801.29
		344'091.11	185'801.29
Total Actif circulant		5'078'965.13	5'302'346.54
Actif immobilisé			
<u>Immobilisations financières</u>			
Dépôts de garantie		13'176.20	13'112.80
		13'176.20	13'112.80
<u>Immobilisations corporelles</u>			
	1.1.2		
Installations, machines et mobilier		1'877'763.70	1'600'060.73
Matériel informatique		735'650.92	635'901.12
Véhicules		1'026'767.70	830'576.40
./. Fonds d'amortissement		(2'647'602.62)	(2'380'856.34)
Sous-total		992'579.70	685'681.91
Renfile de Meyrin		4'800'000.00	4'800'000.00
Renfile de Plan-les-Ouates		703'403.52	703'403.52
Projet immobilier Plan-les-Ouates		356'281.70	356'281.70
./. Fonds d'amortissement		(2'455'411.65)	(2'313'019.50)
		4'396'853.27	4'232'347.63
Total Actif immobilisé		4'410'029.47	4'245'460.43
TOTAL DE L'ACTIF		9'488'994.60	9'547'806.97

**Centre social protestant de Genève
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
<u>PASSIF</u>			
Capitaux étrangers à court terme			
<u>Autres dettes</u>			
Fournisseurs	1.1.3.1	394'846.98	241'958.73
Créanciers divers	1.1.3.2	439'519.75	314'271.25
Créanciers "usagers"	1.1.3.3	241'633.09	254'624.47
Autres dettes		5'560.83	66'554.47
Prêt FNB pour projet PLO		400'000.00	400'000.00
		<u>1'481'560.65</u>	<u>1'277'408.92</u>
<u>Comptes de régularisation du passif et provisions</u>			
Frais généraux à payer et produits reçus d'avance	1.1.3.4	732'125.20	301'682.73
		<u>732'125.20</u>	<u>301'682.73</u>
Total Capitaux étrangers à court terme		<u>2'213'685.85</u>	<u>1'579'091.65</u>
Provisions			
Provisions diverses	1.1.3.5	148'241.00	209'030.72
Total Provisions		<u>148'241.00</u>	<u>209'030.72</u>
Fonds affectés			
	1.1.4		
pour activités propres et de soutien		424'154.97	385'360.01
pour activités propres et de soutien finançant des prêts	Annexe II	13'650.70	17'507.65
Loubaresse	Annexe IV	22'699.27	22'699.27
au financement des immobilisations corporelles	Annexe III	3'826'584.17	3'910'892.06
autres fonds affectés	Annexe III	784'063.92	935'697.97
Total Fonds affectés		<u>5'071'153.03</u>	<u>5'272'156.96</u>
Capital de l'organisation			
	Annexe I		
Capital initial	1.1.5	10'000.00	10'000.00
Capital libre généré		556'653.86	556'653.86
Réserve de régulation	1.1.5.1	955'571.97	1'362'419.31
Réserve de fluctuation de valeur	1.1.5.2	449'959.75	420'398.07
		<u>1'972'185.58</u>	<u>2'349'471.24</u>
Résultat au bilan de la période quadriennale :			
- Résultat cumulé depuis le 1er janvier 2021 période quadriennale 2021/2024 (contrat de prestations)		(1'926'529.89)	(1'514'270.00)
- Résultat de l'exercice des activités subventionnées		(23'550.08)	(412'259.89)
- Résultat cumulé depuis le 1er janvier 2021 période quadriennale 2021/2024 (autres activités)		2'064'586.29	1'491'597.09
- Résultat de l'exercice des autres activités		(30'777.18)	572'989.20
		<u>83'729.14</u>	<u>138'056.40</u>
Capital total de l'organisation		<u>2'055'914.72</u>	<u>2'487'527.64</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>9'488'994.60</u>	<u>9'547'806.97</u>

Centre social protestant de Genève
Genève

COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

	Annexe	2023 CHF	Budget 2023 CHF	2022 CHF
Recettes d'exploitation				
Dons et appels annuels non affectés		1'597'021.84	1'462'000	1'417'749.03
Subvention Confédération Suisse - Fedpol		40'000.00	50'000	42'500.00
Subventions cantonales DCS	1.2.1	1'100'454.00	1'073'182	947'162.00
Subvention cantonale affectée PCLS	1.2.1	175'000.00	110'000	110'000.00
Subventions Ville de Genève	1.2.2	55'000.00	50'000	50'000.00
Subventions Eglise Protestante de Genève		30'000.00	30'000	30'000.00
Dons affectés activités propres/soutien aux bénéficiaires				
Dons Budget des Autres		34'565.00	0	55'285.00
Dons Fondation Gourgas		50'000.00	0	50'000.00
Dons Fondation Hélène et Victor Barbour		35'000.00	0	35'000.00
Dons Fondation B. + C. de W		100'000.00	0	100'000.00
Dons solidarité		186'000.00	0	122'200.35
Dons Cours de peinture		15'000.00	0	0.00
Dons Fonds Vestiaire		563'492.04	0	193'451.10
Dons Fonds Bel-âge		0.00	0	40'000.00
Dons Fonds Réfugiés		2'400.00	0	7'000.00
Dons Fonds. Junod pers. âgées		0.00	0	819.00
Dons Fonds nouveaux projets		0.00	0	50'000.00
Dons Fonds informatique		0.00	0	110'000.00
Dons Fonds investissements				
Dons Fonds investissement bâtiment		48'000.00	0	0.00
Dons Fonds investissement machine & mobilier		157'400.00	0	50'026.38
Dons Fonds investissement véhicules		0.00	0	194'900.00
Dons Fonds investissement informatique		115'000.00	0	100'000.00
Autres dons				
Dons de la Fondation Baur		20'000.00	15'000	0.00
Dons Fonds Traite (Fondation OAK)		100'000.00	0	161'273.00
Dons Fondations privées		2'300'000.00	0	2'370'000.00
Dons Fonds nouveau Vestiaire Social		0.00	0	413'000.00
Dons Fonds Tourbillon		0.00	0	83'000.00
Dons Fondation Soutien CSP		0.00	520'000	0.00
Sous-total des dons et subventions	1.2.2	6'724'332.88	3'310'182	6'733'365.86
Recettes d'activités et d'exploitation		5'419'020.47	4'992'845	4'851'777.14
Contributions cantonales aux EDS		1'552'367.35	1'699'442	1'467'567.60
Contribution de la Fondation Nicolas Bogueret	1.2.4	120'000.00	120'000	120'000.00
Autres produits		64'797.34	287'655	110'736.10
Total Recettes d'exploitation		13'880'518.04	10'410'124	13'283'446.70
Charges d'exploitation				
Frais de personnel	1.2.3	10'241'272.55	10'449'616	9'476'562.79
Frais généraux	Annexe V	1'833'634.77	1'811'329	1'653'081.02
Frais d'exploitation		210'263.15	113'680	71'220.81
Frais d'activités		526'518.85	634'829	641'878.77
Charges pour collecte de fonds		85'950.61	131'000	76'978.15
Participations diverses		8'000.00	8'000	8'000.00
Bons d'achat et entraide		45'101.06	40'000	24'999.93
Amortissements des immobilisations corporelles		409'138.43	0	336'459.60
Total Charges d'exploitation		13'359'879.42	13'188'454	12'289'181.07
Autres charges d'exploitation				
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien		1'093'861.47	0	1'009'245.48
Affectations de dons pour les activités du service social		0.00	5'000	5'000.00
Total Autres charges d'exploitation		1'093'861.47	5'000	1'014'245.48
Résultat d'exploitation		(573'222.85)	(2'783'330)	(19'979.85)

**Centre social protestant de Genève
Genève**

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

	Annexe	2023 CHF	Budget 2023	2022 CHF
Report Résultat d'exploitation		(573'222.85)	(2'783'330)	(19'979.85)
<u>Produits et charges financiers</u>				
Produits financiers		63.40	0	0.00
Charges financières et frais de banques / CCP		(50'475.33)	(44'500)	(11'884.73)
Plus (moins)-values nettes non réalisées		33'948.41	0	(520'063.44)
Résultat financier net sur placements		80'605.75	40'000	68'854.33
Total Produits et charges financiers		64'142.23	(4'500)	(463'093.84)
<u>Produits et charges extraordinaires</u>				
Dons extraordinaires et legs		47'292.66	0	267'189.54
Produits sur exercices antérieurs		16'117.55	0	15'352.80
Charges sur exercices antérieurs		(11'943.64)	0	306.30
Autres charges exceptionnelles		(15'002.80)	0	0.00
Autres produits exceptionnels		0.00	0	0.00
Total Produits et charges extraordinaires		36'463.77	0	282'848.64
Résultat avant variation des fonds affectés		(472'616.85)	(2'787'830)	(200'225.05)
<u>Résultat de la variation des fonds affectés</u>				
Mouvements des fonds affectés pour activités propres et de soutien	Annexe II			
Utilisations des fonds		3'518'153.08	2'361'918	3'593'733.48
Attributions aux fonds		(3'561'457.04)	(110'000)	(3'901'028.45)
Mouvements des fonds affectés au financement des immobilisations	Annexe III			
Utilisations des fonds		404'707.89	0	303'929.02
Attributions aux fonds		(320'400.00)	0	(344'926.38)
Total Résultat des fonds affectés		41'003.93	2'251'918	(348'292.33)
Part de subvention à restituer (8% des activités subventionnées)	6.	0.00	0	0.00
Résultat annuel (avant allocation au capital de l'organisation)		(431'612.92)	(535'912)	(548'517.38)
<u>Allocation / Utilisation</u>				
Dissolution de la réserve de régulation	1.1.5.1	454'140.00	454'140	547'615.00
Attribution à la réserve de régulation	1.1.5.1	(47'292.66)	0	(267'189.54)
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	1.1.1.3	97'418.70	0	454'764.48
Attribution à la réserve de fluctuation de valeur	1.1.1.3	(126'980.38)	0	(25'943.25)
Résultat de la période avant répartition		(54'327.26)	(81'772)	160'729.31

Centre social protestant de Genève
Genève

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2023

	Annexe	2023	2022
		CHF	CHF
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat annuel avant allocation au capital de l'organisation		(431'612.92)	(548'517.38)
Augmentation / (Diminution) de provisions		(60'789.73)	(11'490.51)
Amortissements d'immobilisations corporelles		409'138.43	336'459.60
Sous-total		(83'264.22)	(223'548.29)
Diminution / (Augmentation) des créances		7'186.42	(10'148.49)
Diminution / (Augmentation) des placements		299'586.10	(35'354.46)
Diminution / (Augmentation) des comptes de régularisation de l'actif		(158'289.82)	162'205.43
Augmentation / (Diminution) des autres dettes		204'151.73	84'662.87
Augmentation / (Diminution) des comptes de régularisation du passif		430'442.48	229'076.63
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		699'812.69	206'893.69
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Ventes / (Acquisitions) d'immobilisations corporelles		(573'644.07)	(181'420.33)
Diminution / (Augmentation) des immobilisations financières		(63.40)	(3'825.00)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		(573'707.47)	(185'245.33)
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
Variation des fonds affectés		(201'003.93)	348'292.33
Flux de fonds provenant de l'activité de financement		(201'003.93)	348'292.33
D Variation de la trésorerie (A + B + C)		(74'898.71)	369'940.69
E Variation des disponibilités			
Disponibilités en début d'exercice		1'315'935.09	945'994.40
Disponibilités en fin d'exercice		1'241'036.38	1'315'935.09
Variation des disponibilités		(74'898.71)	369'940.69

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIFS IMMOBILISES - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice 2022

	Valeurs d'acquisition				Amortissements			
	Taux d'amortissement / année de fin d'amortissement	Solde au 1er janvier	Achats	Solde au 31 décembre	Solde au 1er janvier	Amortissements courants de l'exercice	Solde au 31 décembre	Valeur résiduelle
	%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Installations et bâtiments	10.00%	474'852.81	44'042.05	518'894.86	(455'160.20)	(7'709.91)	(462'870.11)	56'024.75
Machines et mobilier	20.00%	861'940.94	37'112.32	899'053.26	(281'702.52)	(133'804.55)	(415'507.07)	483'546.19
Central téléphonique	20.00%	182'112.61		182'112.61	(162'337.59)	(17'706.17)	(180'043.76)	2'068.85
Sous-total		1'518'906.36	81'154.37	1'600'060.73	(899'200.31)	(159'220.63)	(1'058'420.94)	541'639.79
Informatique	33.00%	535'635.16	100'265.96	635'901.12	(535'634.17)	(15'191.57)	(550'825.74)	85'075.38
Véhicules	25.00%	830'576.40		830'576.40	(751'954.41)	(19'655.25)	(771'609.66)	58'966.74
Total I		2'885'117.92	181'420.33	3'066'538.25	(2'186'788.89)	(194'067.45)	(2'380'856.34)	685'681.91
Renfile Meyrin	2044*	4'800'000.00		4'800'000.00	(1'645'713.35)	(137'142.85)	(1'782'856.20)	3'017'143.80
Renfile Plan-les-Ouates	2055*	703'403.52		703'403.52	(524'914.00)	(5'249.30)	(530'163.30)	173'240.22
Projet Immobilier PLO	-	356'281.70		356'281.70	0.00		0.00	356'281.70
Total II		5'859'685.22	0.00	5'859'685.22	(2'170'627.35)	(142'392.15)	(2'313'019.50)	3'546'665.72
Total général		8'744'803.14	181'420.33	8'926'223.47	(4'357'416.24)	(336'459.60)	(4'693'875.84)	4'232'347.63

Les bâtiments et les installations sont assurés pour un montant de CHF 10'165'100.- au 31 décembre 2022.

* cf. 1.1.2 : ces deux bâtiments sont construits sur des droits de superficie.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIFS IMMOBILISES - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice 2023

	Valeurs d'acquisition				Amortissements			
	Taux d'amortissement / année de fin d'amortissement	Solde au 1er janvier	Achats	Solde au 31 décembre	Solde au 1er janvier	Amortissements courants de l'exercice	Solde au 31 décembre	Valeur résiduelle
	%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Installations et bâtiments	10.00%	518'894.86	82'916.99	601'811.85	(462'870.11)	(18'322.42)	(481'192.53)	120'619.32
Machines et mobilier	20.00%	899'053.26	194'785.98	1'093'839.24	(415'507.07)	(161'314.73)	(576'821.80)	517'017.44
Central téléphonique	20.00%	182'112.61	0.00	182'112.61	(180'043.76)	(2'068.54)	(182'112.30)	0.31
Sous-total		1'600'060.73	277'702.97	1'877'763.70	(1'058'420.94)	(181'705.69)	(1'240'126.63)	637'637.07
Informatique	33.00%	635'901.12	99'749.80	735'650.92	(550'825.74)	(41'317.13)	(592'142.87)	143'508.05
Véhicules	25.00%	830'576.40	196'191.30	1'026'767.70	(771'609.66)	(43'723.46)	(815'333.12)	211'434.58
Total I		3'066'538.25	573'644.07	3'640'182.32	(2'380'856.34)	(266'746.28)	(2'647'602.62)	992'579.70
Renfile Meyrin	2044*	4'800'000.00	0.00	4'800'000.00	(1'782'856.20)	(137'142.85)	(1'919'999.05)	2'880'000.95
Renfile Plan-les-Ouates	2055*	703'403.52	0.00	703'403.52	(530'163.30)	(5'249.30)	(535'412.60)	167'990.92
Projet Immobilier PLO	-	356'281.70	0.00	356'281.70	0.00	0.00	0.00	356'281.70
Total II		5'859'685.22	0.00	5'859'685.22	(2'313'019.50)	(142'392.15)	(2'455'411.65)	3'404'273.57
Total général		8'926'223.47	573'644.07	9'499'867.54	(4'693'875.84)	(409'138.43)	(5'103'014.27)	4'396'853.27

Les bâtiments et les installations sont assurés pour un montant de CHF 12'106'200.- au 31 décembre 2023.

* cf. 1.1.2 : ces deux bâtiments sont construits sur des droits de superficie.

**Centre social protestant de Genève
Genève**

Annexe I

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION

Exercice 2022

	Capital de fondation	Réserve de régulation	Réserve de fluctuation de valeur	Capital libre généré	Résultat cumulé de la période quadriennale	Capital de l'organisation
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Au 1er janvier	10'000.00	1'642'844.77	849'219.30	556'653.86	(22'672.91)	3'036'045.02
Mouvement réserve de régulation (chiffre 1.1.5.1.)						
- utilisation		(547'615.00)			547'615.00	0.00
- résultat quadriennal 21-24						
- dotation		267'189.54			(267'189.54)	0.00
Réserve de fluctuation de valeur (chiffre 1.1.5.2.)						
- utilisation			(454'764.48)		454'764.48	0.00
- dotation			25'943.25		(25'943.25)	0.00
Résultat annuel					(548'517.38)	(548'517.38)
Solde au 31 décembre	10'000.00	1'362'419.31	420'398.07	556'653.86	138'056.40	2'487'527.64

Capital de fondation	Réserve de régulation	Réserve de fluctuation de valeur	Capital libre généré	Résultat cumulé de la période quadriennale	Capital de l'organisation
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF

Exercice 2023

Au 1er janvier	10'000.00	1'362'419.31	420'398.07	556'653.86	138'056.40	2'487'527.64
Mouvement réserve de régulation (chiffre 1.1.5.1.)						
- utilisation		(454'140.00)			454'140.00	0.00
- résultat quadriennal 21-24						
- dotation		47'292.66			(47'292.66)	0.00
Réserve de fluctuation de valeur (chiffre 1.1.5.2.)						
- utilisation			(97'418.70)		97'418.70	0.00
- dotation			126'980.38		(126'980.38)	0.00
Résultat annuel					(431'612.92)	(431'612.92)
Solde au 31 décembre	10'000.00	955'571.97	449'959.75	556'653.86	83'729.14	2'055'914.72

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1 But du CSP, principes comptables et établissement du bilan

Le but de l'association du Centre social protestant de Genève est de servir les femmes, les hommes et promouvoir plus de justice sociale, conformément à l'Evangile de Jésus-Christ.

Les comptes annuels des exercices 2023 et 2022 de l'Association Centre social protestant de Genève (ci-après l'Association ou le CSP) ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21 "Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif".

L'Association, subventionnée par l'Etat de Genève, est soumise aux prescriptions de la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), et des directives transversales de l'Etat notamment celle relative à la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques. Etant donné que les subventions monétaires et non monétaires sont inférieures à CHF 2'000'000, les comptes annuels de l'Association pourraient n'être soumis qu'à un contrôle restreint en application de cette dernière directive. Néanmoins, l'Association a décidé de les soumettre au contrôle ordinaire défini aux articles 728 et suivants du Code des obligations.

En raison des subventions de fonctionnement versées par le Canton de Genève, l'Association est également soumise à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), à la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF) ainsi qu'aux directives du Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) et du Département de la Cohésion Sociale (DCS), notamment la directive de bouclage 2023.

1.1 Structure du bilan

La structure du bilan respecte les recommandations de la norme Swiss GAAP RPC 21, les désignations des rubriques ayant été adaptées aux buts et activités de l'Association.

1.1.1 Actif circulant

1.1.1.1 Liquidités

Les liquidités sont évaluées, aux 31 décembre 2022 et 2021, à la valeur nominale et se composent d'argent en caisse, de quatre comptes de chèques postaux et de comptes courants bancaires ouverts auprès de différents établissements. Les comptes en devises étrangères sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan communiqués par les établissements bancaires.

1.1.1.2 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont principalement constituées par des prestations facturées à des tiers. Sur la base d'une analyse des postes ouverts au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aucun risque particulier n'a été inventorié. Par conséquent, aucune provision pour couvrir un risque de pertes sur ces créances n'a été enregistrée au 31 décembre 2023 ni au 31 décembre 2022.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.1.1.3 Placements

Cette rubrique est constituée par des valeurs mobilières déposées auprès de la banque PICTET SA. Ces placements sont valorisés aux valeurs boursières communiquées par les banques dépositaires au 31 décembre 2023. Les différences de valorisation sont enregistrées au compte de résultat.

Une réserve pour gain non réalisé sur titres en portefeuille permet de d'absorber les produits et charges non réalisés (fluctuation positives ou négatives) des titres cotés en bourse par rapport à leur prix d'achat.

1.1.1.4 Comptes de régularisation de l'actif

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Cette rubrique se décompose en :		
<i>Produits à recevoir</i>		
Montant à recevoir en relation avec la "Coordination textile"	66'000.00	83'000.00
Montant à recevoir GESDEC Renfile de Meyrin et de Tourbillon	152'124.65	0.00
Autres dons à recevoir	33'272.00	30'000.00
Compte de virement "caisse"	9'213.75	12'914.20
Autres produits à recevoir	5'120.00	3'950.35
Sous-total "Produits à recevoir"	<u>265'730.40</u>	<u>129'864.55</u>
<i>Charges payées d'avance</i>		
Primes assurances 2023/2022	18'907.50	21'587.00
Charges de véhicules 2023/2022	4'204.75	3'854.25
Frais informatique 2023/2022	29'973.44	22'201.19
Autres frais enregistrés d'avance	25'275.02	8'294.30
Sous-total "Charges payées d'avance"	<u>78'360.71</u>	<u>55'936.74</u>
Total "Comptes de régularisation de l'actif"	<u>344'091.11</u>	<u>185'801.29</u>

Le CSP a reçu une promesse de don de CHF 1'600'000 de la Loterie de la Suisse romande le 20 septembre pour le vestiaire social, co-géré avec la Croix-Rouge genevoise et Caritas Genève. Le montant encaissé en 2023 de CHF 485'000 a été comptabilisé dans l'exercice. Le versement de la deuxième et de la troisième tranche se faisant sur présentation des rapports et budgets futurs, ils seront comptabilisés lors de leur encaissement.

1.1.1.5 Stocks

Les stocks des boutiques et brocantes sont composés d'objets et vêtements de seconde main reçus en dons et destinés à la vente. Ils ne sont pas valorisés en comptabilité, mais la valeur assurée correspond aux coûts d'acquisition qui incluent les charges liées au tri, aux divers ateliers de valorisation, au service de ramassage et aux espaces de stockage.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.1.2 Immobilisations corporelles

Conformément aux directives de bouclage du Département, le seuil d'activation est de CHF 3'000. L'inventaire de l'ensemble de la téléphonie et de l'informatique a été finalisé en 2024.

Les financements obtenus de tiers sur ces investissements portés à l'actif ont été enregistrés comme produits, puis affectés à un fonds. Ce fonds est dissout selon la méthode des produits différés de manière à couvrir totalement ou partiellement les amortissements enregistrés annuellement sur les immobilisations bénéficiant de ces financements, sur la même durée que celle des amortissements.

Les amortissements sur les bâtiments de Meyrin et Plan-les-Ouates sont calculés en fonction de la durée des droits de superficie accordés, de manière à ce que leur valeur résiduelle soit nulle à l'échéance de ces droits.

Le CSP a construit ses immeubles Renfile de Plan-les-Ouates et Renfile de Meyrin sur deux droits de superficie qui lui ont été accordés par la Fondation pour les terrains industriels de Genève. Les principales modalités et conditions de ces droits sont présentées ci-dessous :

	<u>Renfile de Plan-les-Ouates</u>	<u>Renfile de Meyrin</u>
<u>Général</u>		
- Propriétaire	FTI	FTI
- Durée du droit de superficie	60 ans	35 ans
- Échéance du droit de superficie	31.12.2055	01.06.2044
- Prolongation possible à l'échéance	oui	oui
- Préavis pour demander une prolongation	3 ans	5 ans
- Surface du terrain objet du droit	855 m ²	4200 m ²
- Montant de la rente de superficie	CHF 10'260	CHF 30'660
- Taxe d'équipement à charge du CSP	-	CHF 183'200
- Condition d'utilisation restrictive	oui	oui
- Cession possible du droit	oui	oui
<u>Droit de retour anticipé</u>		
a) <u>Faute du superficiant</u>		
- Transfert de la propriété du bâtiment	oui	oui
- Indemnités au superficiant	valeur intrinsèque moins part à amortir jusqu'en 2055	Valeur intrinsèque compte tenu entretien
b) <u>Sans faute du superficiant</u>		
- Transfert de la propriété du bâtiment	n/a	oui
- Indemnités au superficiant	n/a	1. Prix du jour moins vétusté 2. Indemnité de déménagement et perte d'exploitation (sauf départ hors GE)

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

	<u>Renfile de Plan-les-Ouates</u>	<u>Renfile de Meyrin</u>
<u>Extinction du droit à l'échéance</u>		
- Transfert propriété au superficiel	oui (sauf si destruction exigée)	oui (sauf si destruction exigée)
- Paiement indemnité au superficiaire	non	oui (sauf si destruction exigée)
- Montant de l'indemnité	n/a	Selon la situation a) ou b) 1. ci-dessus
- Possibilité du superficiel de demander l'enlèvement des bâtiments aux frais du superficiaire	oui	oui

Aucune provision n'est constituée pour couvrir les coûts d'une éventuelle obligation de rendre nus les terrains à l'issue des droits de superficie.

Projet immobilier Plan-les-Ouates

Le CSP envisage d'importants travaux de construction / transformation des locaux nommés "La Renfile de Plan-les-Ouates". Les montants activés au bilan correspondent à des frais d'études relatifs à la faisabilité du projet ainsi qu'à des démarches concernant l'obtention d'un permis de construire. Les frais activés sont principalement des frais d'architectes, d'ingénieur civil et des frais relatifs à l'obtention du permis.

Ces frais activés pour un montant de CHF 356'281.70 ne font pas l'objet d'amortissements pour les années 2022 et 2023.

Le financement de ces études a été réalisé avec l'aide de la fondation Nicolas Bogueret (voir point 10)

Un nouveau projet de démolition et reconstruction est à l'étude impliquant le CSP avec l'Aterlier Galiffe, les Colis du Cœur et le Vestiaire social, utilisateurs de ce bâtiment.

A cet effet, il est prévu de transférer le droit de superficie ainsi que la valeur résiduelle à la Fondation Immobilière Privée pour l'Insertion Sociale (FIP) au cours de l'année 2024

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.1.3 Capitaux étrangers à court terme

Les autres dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale.

1.1.3.1 Fournisseurs

Ce poste comprend les factures ouvertes au 31 décembre 2023.

1.1.3.2 Créanciers divers

Les créanciers divers sont principalement constitués par des dettes envers des assurances sociales. L'engagement de prévoyance est détaillé sous le point n° 3 de la présente annexe.

1.1.3.3 Créanciers "usagers" - Débiteurs "prêts usagers"

Les comptes gérés par le service social et le service "réfugiés" de l'Association font l'objet d'une comptabilité auxiliaire. Ces comptes, intitulés "usagers", servent à la gestion des fonds mis à la disposition des bénéficiaires dans le cadre des aides accordées par l'Association, notamment sous forme de prêts financés par les fonds affectés "**Barbour**", "**faillite**", "**A.B.**" et "**réfugiés**". La part des fonds ayant servi à ces financements est présentée de manière distincte dans la rubrique des fonds affectés. (Annexe II)

1.1.3.4 Comptes de régularisation du passif et provisions

Les comptes de régularisation du passif sont constitués par des engagements certains pour des prestations fournies par des tiers en 2023 (respectivement en 2022) mais facturées en 2024 (respectivement en 2023). Les engagements pour heures supplémentaires figurent également dans cette rubrique. Leur composition est présentée ci-dessous :

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Charges à payer		
Frais généraux à payer	26'494.00	30'000.00
Salaires et compléments à payer	15'420.10	19'792.18
Provision pour frais de chauffage et énergie	7'000.00	14'000.00
Provision pour heures supplémentaires à payer	36'347.80	26'717.70
Autres charges à payer	17'818.25	13'996.30
Sous-total "Charges à payer"	<u>103'080.15</u>	<u>104'506.18</u>
Produits reçus d'avance		
Acomptes versés par des participants aux séjours organisés par le CSP et cotisations	18'050.00	15'190.00
Dons et subventions reçus d'avance	599'585.05	178'663.00
Autres produits reçus d'avance	11'410.00	3'323.55
Sous-total "Produits reçus d'avance"	<u>629'045.05</u>	<u>197'176.55</u>
Total "Comptes de régularisation du passif"	<u>732'125.20</u>	<u>301'682.73</u>

1.1.3.5 Provisions diverses

La provision pour vacances est déterminée précisément sur la base d'un décompte des vacances non prises, en prenant en considération les charges sociales y relatives.

**Centre social protestant de Genève
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.1.4 Fonds affectés

Les fonds affectés sont répartis en quatre catégories, soit :

a) Les fonds affectés par des tiers (limitation de l'utilisation des dons) pour les "**activités propres et de soutien**". Chaque fonds fait l'objet d'un règlement spécifique pour son utilisation.

b) Le fonds affecté sous la désignation "Fonds Loubaresse". Ce fonds n'a pas été doté lors des exercices 2023 et 2022.

c) Les fonds affectés au "**financement des immobilisations corporelles**" comprennent les dons et subventions reçus et destinés exclusivement au financement d'immobilisations. Ces fonds sont dissous annuellement selon la méthode des produits différés, de manière proportionnelle à couvrir tout ou partie des coûts annuels d'amortissement de ces immobilisations.

d) Les autres fonds affectés au "**financement d'activités propres et pour l'entretien et le renouvellement des immobilisations corporelles**". Chaque fonds fait l'objet d'un règlement spécifique pour son utilisation.

Le mouvement des fonds affectés est présenté en annexes II, III et IV.

1.1.5 Capital de l'organisation

L'Association Centre social protestant de Genève est inscrite au Registre du Commerce. Elle est dotée d'un capital initial de CHF 10'000.- Les derniers statuts sont datés du 18 avril 2011.

Le détail des différentes rubriques constituant le capital de l'organisation est présenté dans le "tableau de variation du capital de l'organisation". (Annexe I)

1.1.5.1 Réserve de régulation

A fin 2004, le Comité de l'Association avait décidé de constituer un fonds de régulation, lequel fait l'objet d'un règlement. Il a pour but d'atténuer les conséquences des fluctuations importantes des recettes extraordinaires sur le résultat de fonctionnement du CSP. Au début de l'exercice, un prélèvement de 1/3 du montant figurant au bilan de l'exercice précédent est dissous mensuellement afin de couvrir les charges de fonctionnement. En fin d'exercice, ce fonds est alimenté par les produits extraordinaires (dons et legs) de l'exercice.

Le mouvement de l'exercice 2023, respectivement de l'exercice 2022, se présente ainsi :

	CHF
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2021	1'642'844.77
Dissolution de 1/3 pour couvrir les charges de fonctionnement, montant arrondi à	(547'615.00)
Attribution des dons extraordinaires et legs	267'189.54
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2021	1'362'419.31
Dissolution de 1/3 pour couvrir les charges de fonctionnement, montant arrondi à	(454'140.00)
Réapprovisionnement réserve générale	0.00
Attribution des dons extraordinaires et legs	47'292.66
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2022	955'571.97

Avant l'enregistrement de l'affectation et des dissolutions de la réserve de régulation en 2023, le résultat du CSP était déficitaire à hauteur de CHF 431'612.98 (CHF 548'517.38 en 2022).

**Centre social protestant de Genève
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.1.5.2 Réserve de fluctuation de valeur

La réserve pour gain non réalisé sur titres en portefeuille a été constituée pour la première fois au cours de l'exercice 2019 et permet de neutraliser les plus et moins values non réalisés (fluctuations positives et négatives) des titres cotés en bourse, au delà de leur prix d'acquisition. Cette réserve est individualisée, et a été dotée en 2023 pour absorber en partie les plus-value non réalisées au 31 décembre.

1.2. Structure du compte d'exploitation

Le compte d'exploitation a été présenté conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 21 et selon la méthode des coûts liés au chiffre d'affaires et par nature de produit/charge.

1.2.1 Subventions cantonales et de la Ville de Genève

L'Association bénéficie de subventions monétaires et non monétaires cantonales prévues par le contrat de prestations pour six des activités déployées par le CSP. Pour cette raison, l'Association présente en annexe VI et VII un tableau pour les centres d'activités subventionnés, tableau basé sur le compte d'exploitation de l'exercice. Les subventions sont réparties conformément au contrat de prestations. Les autres produits et charges de l'Association sont répartis sur ces activités en fonction du nombre de collaborateurs affectés aux différents centres d'activités.

Les différentes prestations non monétaires fournies par le Canton et la Ville de Genève sont présentées ci-dessous :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	CHF	CHF
L'atelier Galiffe est mis à disposition sans contrepartie financière. Le DCS a fixé sa valeur à :		
- subvention non monétaire	34'500.00	34'500.00

Les subventions non monétaires de l'Etat de Genève ne sont pas comptabilisées et sont uniquement présentées en annexe conformément à la directive de bouclage 2023.

**Centre social protestant de Genève
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.2.1 Subventions cantonales et de la Ville de Genève (suite)

Les différentes prestations monétaires fournies par le Canton et la Ville de Genève sont présentées ci-dessous :

Le CSP bénéficie de subventions monétaires accordées par l'Etat de Genève (DCS - Département de la Cohésion Sociale et du DSPS – Département de la sécurité, de la population et de la santé) relatives au contrat de prestations 2021-2024, daté du 21.05.2021. Ces subventions monétaires accordées au CSP représentent :

	2023	2022
	CHF	CHF
- subvention monétaire pour le secteur gestion de budget et dettes	264'545.00	264'546.00
- subvention monétaire pour le secteur aide et conseils juridiques	178'212.00	178'212.00
- subvention monétaire pour l'atelier Galiffe	151'842.00	151'842.00
- subvention pour l'Insertion à la Renfile de Tourbillon	114'000.00	0.00
- subvention pour le loyer du terrain de la Renfile de PLO	12'449.00	12'449.00
- subvention pour le loyer du terrain de la Renfile de Meyrin	29'834.00	29'833.00
- subvention monétaire pour les activités de réinsertion professionnelle	200'000.00	200'000.00
Sous-total des subventions liées au contrat de prestations	950'882.00	836'882.00
- Subvention PCLS	175'000.00	110'000.00
- Subvention aide financière Traite des êtres humains	86'240.00	86'240.00
- Subvention aide financière projet Couture	63'332.00	24'040.00
Total des subventions monétaires et aides financières pour l'année	1'275'454.00	1'057'162.00
	2023	2022
	CHF	CHF
Le Département de la Cohésion Sociale et de la Solidarité de la Ville de Genève (DCSS) a décidé d'accorder une subvention dans le cadre de l'activité du Vestiaire social de :	50'000.00	50'000.00

**Centre social protestant de Genève
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.2.2 Détail des dons et subventions

	2023		2022	
	CHF affectés à une activité	CHF autres	CHF affectés à une activité	CHF autres
Dons et appels annuels		1'597'021.84		1'417'749.03
Dons solidarité	186'000.00		122'200.35	
Dons Fondation Gourgas	50'000.00		50'000.00	
Dons Budget des autres	34'565.00		55'285.00	
Subvention Eglise Protestante		30'000.00		30'000.00
<u>Subventions DCS</u>				
Contrat de prestation 2021 - 2024	950'882.00		836'882.00	
Subvention PCLS	175'000.00		110'000.00	
Subvention Traite des êtres humains	86'240.00		86'240.00	
Subvention projet Couture	63'332.00		24'040.00	
Sous-total DCS	1'275'454.00		1'057'162.00	
<u>Subvention Ville de Genève</u>				
Vestiaire, subvention monétaire	50'000.00		50'000.00	
Autres	5'000.00			
Sous-total Ville de Genève	55'000.00		50'000.00	
<u>Subvention Fédérale FEDPOL</u>				
Subvention FEDPOL	40'000.00		42'500.00	0.00
Sous-total Confédération	40'000.00		42'500.00	
Dons Fondation Barbour	35'000.00		35'000.00	
Dons Fondation Baur	20'000.00			
Dons Fonds Traite des êtres humains	100'000.00		161'273.00	
Dons Fonds Bel-âge			40'000.00	
Dons Fondation B+C de W	100'000.00		100'000.00	
Dons Fonds nouveau vestiaire social (affectés activités propres et de soutien)			413'000.00	
Autres dons fondations privées	2'620'400.00		1'577'926.38	0.00
Sous-total Fondations privées	2'875'400.00		2'327'199.38	

**Centre social protestant de Genève
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.2.2 Détail des dons et subventions (suite)

	2023		2022	
	CHF affectés à une activité	CHF autres	CHF affectés à une activité	CHF autres
<u>Dons déménagement Tourbillon</u>				
Dons Fondation privée			970'000.00	
<i>Sous-total des dons déménagement</i>	<i>0.00</i>		<i>970'000.00</i>	
<u>Autres dons</u>				
Dons Fonds Réfugiés	2'400.00		7'000.00	
Dons Fonds Vestiaire	563'492.04		193'451.10	
Dons Fonds cours de peinture	15'000.00			
Dons Fonds Informatique			110'000.00	
Dons Fonds Nouveaux projets			50'000.00	
Dons LORO investissements			250'000.00	
Autres dons			819.00	
<i>Sous-total autres dons</i>	<i>580'892.04</i>		<i>611'270.10</i>	
Totaux	<u>5'097'311.04</u>	<u>1'627'021.84</u>	<u>5'285'616.83</u>	<u>1'447'749.03</u>
<i>Total des dons et subventions</i>	<i>6'724'332.88</i>		<i>6'733'365.86</i>	
<u>Répartition des dons propres et affectés</u>				
Dons et subventions affectés aux activités propres et de soutien	4'776'911.04		4'284'690.45	
Dons affectés au financement des activités propres et pour l'entretien et le renouvellement des immobilisations	0.00		656'000.00	
Dons affectés aux activités de financement des immobilisations	320'400.00		344'926.38	
<u>Total des dons affectés</u>	<u>5'097'311.04</u>	<u>0.00</u>	<u>5'285'616.83</u>	<u>0.00</u>

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1.2.3 Masse salariale

	2023	2022
	CHF	CHF
Salaires	7'022'990.27	6'418'917.06
Salaires bruts - emplois de solidarité	1'658'863.00	1'549'610.00
Sous-total	8'681'853.27	7'968'527.06
Remboursement d'assurances	(273'547.20)	(220'247.85)
Participation de :		
- tiers à la couverture des frais de personnel	(73'523.30)	23'090.00
Sous-total	8'334'782.77	7'725'189.21
Charges sociales	1'724'137.60	1'574'790.03
Autres frais de personnel	182'352.18	176'583.55
Frais de personnel selon compte d'exploitation	10'241'272.55	9'476'562.79

Le CSP a engagé du personnel en emploi de solidarité (EDS). L'Association a bénéficié d'une subvention cantonale de CHF 1'552'367 pour l'année 2023 (CHF 1'467'568 - année 2022). Cette participation a été enregistrée, conformément aux directives du Département dans les recettes d'exploitation.

L'Association a eu recours à 140 bénévoles durant l'année 2023 (129 en 2022). Ces derniers interviennent dans les différents secteurs et soutiennent les collaborateurs de l'Association dans l'accomplissement de leur mission.

	Rémunération de la direction				
	# de personnes	Taux	Montant	EPT	Salaires / EPT
n	5	84%	563'532	4.2	134'174
n-1	5	84%	539'612	4.2	128'479

La direction, soit le Directeur de l'Association (EPT : 1), la Responsable Administration et Finances (EPT : 0.8), le Responsable des Ventes (EPT : 0.9), le Responsable des Ressources Humaines (EPT 0.80) et la Responsable Communication (EPT :0.7) a été rémunérée en 2023 à hauteur de CHF 563'532. Le taux d'activité moyen de ces postes est de 84% et représente 4,20 emplois à temps plein.

1.2.4 Bénéfice sur cession des actions de la Maison de la Réformation

Durant l'exercice 2011, l'Association avait cédé 20 actions de la Maison de la Réformation à la Fondation Nicolas BOGUERET. Cette cession avait fait l'objet d'une convention datée du 12 mai 2011. Cette dernière avait fixé le prix de vente total des actions à CHF 100'000 ce qui avait entraîné l'enregistrement d'un bénéfice de CHF 83'333 présenté dans la rubrique "produits et charges financiers" (prix de vente moins valeur historique).

Par cette convention, le Centre social protestant bénéficie durant quatorze ans, soit jusqu'en 2025, d'une contribution annuelle de CHF 120'000, la première fois en 2011.

Au sens des normes Swiss GAAP RPC, l'opération susmentionnée aurait dû être considérée globalement. Elle aurait ainsi nécessité l'enregistrement en 2011 non seulement du produit de la cession et de la contribution 2011, mais également des contributions futures (CHF 1'560'000) comme prix de vente des actions. Le Comité de l'Association a décidé, en 2011, de ne pas retenir ce mode de comptabilisation.

Au 31 décembre 2023, il reste deux ans de contribution à recevoir soit CHF 360'000, non comptabilisé.

**Centre social protestant de Genève
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

2. Rémunérations

Aucune rémunération n'a été versée aux Membres du Comité pour les exercices 2023 et 2022.

3. Engagement de prévoyance

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>
	CHF	CHF
Engagement envers "Copré"	93'295.40	99'439.80

L'Association est affiliée pour la couverture en prévoyance professionnelle de son personnel auprès de "Copré". Selon les informations communiquées par cette institution, son degré de couverture provisoire, déterminé au sens de l'article 44 alinéa 1 OPP2, est de 103.70 % au 31 décembre 2023 (102.10% taux au 31.12.2022).

4. Leasings / Location

L'engagement contractuel futur lié aux baux au 31 décembre 2023 est de CHF 1'680'975 (CHF 1'937'954 en 2022).

Nous renvoyons au point 1.1.2 s'agissant des engagements en lien avec les rentes de droits de superficie.

5. Cautionnement

Néant

6. Subventions non dépensées à restituer à l'Etat à l'échéance du contrat de prestations

Un contrat de prestations avec l'Etat de Genève est en place pour la période quadriennale 2021-2024 et précise que seules les activités subventionnées font l'objet d'une éventuelle restitution de subvention de 8% en cas de résultats bénéficiaires de celles-ci.

Le résultat des six prestations subventionnées (service social, atelier Galiffe, service juridique, Renfile de Meyrin et de Tourbillon, réinsertion professionnelle) présentant un résultat cumulé net déficitaire à fin 2023, aucun engagement de restitution n'a été enregistré au passif du bilan au 31 décembre 2023.

**Centre social protestant de Genève
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Résultats cumulés durant la période quadriennale du contrat de prestations 2021-2024 (annexe VI)

Activités subventionnées					
	Service Social	Atelier Galiffe	Service Juridique	Meyrin	PLO
2021	(1'088'526)	(100'395)	(408'713)	115'231	(31'867)
2022	(551'050)	(109'631)	(368'248)	623'262	0
2023	(577'208)	(175'893)	(392'352)	595'089	(3'213)
2024					
	<u>(2'216'784)</u>	<u>(385'919)</u>	<u>(1'169'313)</u>	<u>1'333'582</u>	<u>(35'080)</u>

	Tourbillon	Insertion	Total
2021	0	0	(1'514'270)
2022	68'673	(75'268)	(412'260)
2023	642'676	(112'647)	(23'548)
2024			
	<u>711'349</u>	<u>(187'915)</u>	<u>(1'950'078)</u>

7. Evaluation du risque

Le Comité du Centre social protestant se réunit au minimum 6 fois par an. Lors de ces séances, le Comité de l'Association revoit son analyse des risques qui est formalisée sous forme d'une cartographie. Ce document a été formalisé le 7 février 2013.

En 2023, le CSP s'est doté d'un outil informatique dédié pour le système de contrôle interne et la gestion des risques. Le comité a procédé à la revue des risques le 14 décembre 2023.

8. Exonération fiscale

Par courriers du 7 mai et du 19 août 2021, l'Administration fiscale cantonale a renouvelé pour une durée indéterminée l'exonération d'impôts accordée. Cette exonération porte sur les points suivants :

- a) L'exonération des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital
- b) L'exonération s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations.
- c) L'exonération ne s'étend pas aux impôts cantonaux et communaux calculé sur les bénéfices résultant d'aliénations de biens et d'actifs immobiliers, ni aux droits d'enregistrement afférents aux actes et opérations immobiliers à titre onéreux.

Le Centre social protestant est également exonéré de l'impôt fédéral direct par lettre du 12 février 2003 pour une durée indéterminée.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

9. Rapport SAI ou de la Cour des comptes

Le SAI a procédé à un audit du CSP au cours de l'exercice 2020, son rapport du 8 décembre 2020 avait mis en évidence 7 observations:

3 observations dont le degré d'importance est "1"

4 observations dont le degré d'importance est "2"

Le degré d'importance de l'observation est exprimé par la graduation suivante : 1 - 2 - 3 - 4 (ordre croissant d'importance). L'importance attribuée à chaque observation découle d'une évaluation propre au SAI.

Conformément aux observations et recommandations du SAI, des améliorations sont en cours conformément au calendrier de mise en oeuvre validé avec le SAI.

10. Entités liées

Les entités suivantes ont un lien étroit avec le Centre Social Protestant, toutefois elles ne sont pas liées au sens de la SWISS GAAP RPC 15. En effet, le CSP n'a aucune influence notable sur l'opérationnel ou les décisions financières, ni aucune représentation majoritaire dans les conseils de fondations.

FONDATION DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT DE GENEVE

Le but de la fondation est de soutenir à long terme l'activité du Centre Social Protestant (CSP), notamment le développement de nouveaux projets d'actions à but social ou des besoins sociaux non encore couverts.

Le détail des dons reçus par le CSP de la part de cette entité figure au point 1.2.2. Les représentants du CSP au Conseil de fondation ne constituent pas la majorité de celui-ci.

Fondation Nicolas Bogueret

Le but de la fondation est créer, développer, entretenir et mettre à disposition des habitations à caractère social et à loyers modérés pour des personnes ou familles à revenus modestes, pour les seniors ainsi que pour des jeunes en formation.

Le détail des dons reçus par le CSP de la part de cette entité figure au point 1.2.4. Les représentants du CSP au Conseil de fondation ne constituent pas la majorité de celui-ci.

La fondation Nicolas Bogueret a également participé au financement d'une étude liée à la transformation de l'immeuble de Plan-Les-Ouates pour un montant de CHF 400'000.- (voir point 1.1.2)

**Centre social protestant de Genève
Genève**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

		Solde au 1er janvier 2022	Attributions aux fonds 2022	Utilisations des fonds 2022	(Octrois)/Remboursements nets de prêts 2022	Transferts	Solde au 31 décembre 2022	Fonds affectés aux prêts 2022	Attributions aux fonds 2023	Utilisations des fonds 2023	(Octrois)/Remboursements nets de prêts 2023	Transferts	Solde au 31 décembre 2023	Fonds affectés aux prêts 2023
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds pour activités propres et de soutien														
Fonds "ESCALADE"	26000	189.85					189.85						189.85	
Fonds "GOURGAS"	26001	(1'363.73)	50'000.00	(36'013.10)			12'623.17		50'000.00	(56'349.11)			6'274.06	
Fonds pour la formation professionnelle des adultes	26004	21'959.80					21'959.80			(1'000.00)			20'959.80	
Fonds "Budget des Autres"	26006	52'772.75	55'285.00	(78'831.86)		10'500.68	39'726.57		34'565.00	(50'311.43)			23'980.14	
Fonds "BARBOUR"	26007	(1'670.95)	35'000.00	(34'910.86)			(1'581.81)	(472.95)	35'000.00	(31'602.55)			1'815.64	(472.95)
Fonds "MONTBRILLANT"	26008	30'500.68				(30'500.68)	0.00						0.00	
Fonds "Faillite"	26009	16'559.87					16'559.87	(1'373.30)					16'559.87	(1'373.30)
Fonds pour personnes âgées "JUNOD"	26010	4'257.15	819.00	(2'000.00)			3'076.15			(2'835.60)			240.55	
Fonds "BEL-AGE"	26011	17'121.51	40'000.00				57'121.51			(624.00)			56'497.51	
Fonds pour réfugiés	26012	17'124.39	7'000.00	(14'918.40)	7'018.60		16'224.59	19'353.90	2'400.00	(7'384.25)	3'856.95		15'097.29	15'496.95
Fonds "A.B."	26013	5'585.80		(1'414.00)			4'171.80			(2'981.65)			1'190.15	
Fonds "B. et C. de W."	26014	96.53	100'000.00	(102'127.20)			(2'030.67)		100'000.00	(96'811.85)			1'157.48	
Fonds Pahud	26005	3'769.00					3'769.00						3'769.00	
Fonds cours de peinture	26015	19'741.15					19'741.15		15'000.00				34'741.15	
Fonds Vestiaire	26017	(6'729.06)	193'451.10	(210'596.25)			(23'874.21)		563'492.04	(526'323.35)			13'294.48	
Fonds Solidarité	26018	53'000.80	122'200.35	(119'344.91)		20'000.85	75'857.09		186'000.00	(166'136.44)			95'720.65	
Fonds Traite (Fondation OAK)	26419	80'407.15	161'273.00	(134'488.00)			107'192.15		100'000.00	(123'858.80)			83'333.35	
Fonds PCLS (surendettement)	26461	0.00	110'000.00	(80'000.00)			30'000.00		175'000.00	(160'000.00)			45'000.00	
Fonds privés	26458	0.00	2'370'000.00	(2'370'000.00)			0.00		2'300'000.00	(2'300'000.00)			0.00	
Fonds Mangeons ensemble	26026	4'634.00					4'634.00			(300.00)			4'334.00	
Sous-total		317'956.69	3'245'028.45	(3'184'644.58)	7'018.60	0.85	385'360.01	17'507.65	3'561'457.04	(3'526'519.03)	3'856.95	0.00	424'154.97	13'650.70

**Centre social protestant de Genève
Genève**

Annexe II (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

		Solde au 1er janvier 2022	Attributions aux fonds 2022	Utilisations des fonds 2022	(Octrois)/Remboursements nets de prêts 2022	Transferts	Solde au 31 décembre 2022	Fonds affectés aux prêts 2022	Attributions aux fonds 2023	Utilisations des fonds 2023	(Octrois)/Remboursements nets de prêts 2023	Transferts	Solde au 31 décembre 2023	Fonds affectés aux prêts 2023
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Report		317'956.69	3'245'028.45	(3'184'644.58)	7'018.60	0.85	385'360.01	17'507.65	3'561'457.04	(3'526'519.03)	3'856.95	0.00	424'154.97	13'650.70
Fonds soutien COVID-19	26027	1'150.85		(1'150.00)		(0.85)	0.00						0.00	
Fonds Logement	26030	42'168.85		(42'168.85)			0.00						0.00	
Total		361'276.39	3'245'028.45	(3'227'963.43)	7'018.60	(0.00)	385'360.01	17'507.65	3'561'457.04	(3'526'519.03)	3'856.95	0.00	424'154.97	13'650.70
Montants imputés directement dans le compte d'exploitation				0.00						0.00				
Total comme compte d'exploitation				(3'227'963.43)						(3'526'519.03)				
				(1)						(1)				

(1) Pour certaines activités le produit de dissolution des fonds affectés est directement imputé dans le compte d'exploitation

**Centre social protestant de Genève
Genève**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

		Solde au 1er janvier 2022	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	Reclassement frais	Solde au 31 décembre 2022	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	Reclassement frais	Solde au 31 décembre 2023
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds affectés aux financements des immobilisations corporelles										
- Renfile Meyrin	26215	3'154'285.80		(137'142.85)		3'017'142.95		(137'142.85)		2'880'000.10
- Installations et bâtiments	26210	15'381.24		(1'678.12)		13'703.12	48'000.00	(8'297.10)		53'406.02
- Machines et mobilier	26211	601'445.57	50'026.38	(127'746.63)		523'725.32	157'400.00	(156'583.90)		524'541.42
- Véhicules	26214	78'622.00	194'900.00	(19'655.25)		253'866.75		(43'723.46)		210'143.29
- Informatique	26213	1.00	100'000.00			100'001.00	115'000.00	(56'508.66)		158'492.34
- Central téléphonique	26212	20'159.09		(17'706.17)		2'452.92		(2'451.92)		1.00
Sous-total		3'869'894.70	344'926.38	(303'929.02)	0.00	3'910'892.06	320'400.00	(404'707.89)	0.00	3'826'584.17
Autres fonds pour le financement d'activités propres et pour l'entretien et le renouvellement des immobilisations corporelles										
- Informatique	26440	20'378.54	110'000.00			130'378.54		(26'723.07)		103'655.47
- Travaux de rénovation	26470	143'756.10				143'756.10		0.00		143'756.10
- Travaux vestiaire Blavignac	26462	12'180.50	413'000.00	(374'648.30)		50'532.20		(44'391.15)		6'141.05
- Atelier Galiffe	26443	27'161.80				27'161.80		(2'160.00)		25'001.80
- Nouveaux projets	26480	126'832.96	50'000.00	(2'000.00)		174'832.96		(13'000.00)		161'832.96
- Fonds LORO	26459	432.81				432.81		(432.81)		0.00
- Fonds Tombe Ramseier	26421	2'027.80		(169.10)		1'858.70		(169.50)		1'689.20
- Tourbillon	26490	323'744.86	83'000.00			406'744.86		(64'757.52)		341'987.34
Sous-total		656'515.37	656'000.00	(376'817.40)	0.00	935'697.97	0.00	(151'634.05)	0.00	784'063.92
Total		4'526'410.07	1'000'926.38	(680'746.42)	0.00	4'846'590.03	320'400.00	(556'341.94)	0.00	4'610'648.09
(1) Montants imputés directement dans le compte d'exploitation			0.00	0.00			0.00	0.00		
Total comme compte d'exploitation			1'000'926.38	(680'746.42)			320'400.00	(556'341.94)		

(1) Pour certaines activités le produit de dissolution des fonds affectés est directement imputé dans le comptes d'exploitation.

**Centre social protestant de Genève
Genève**

Annexe IV

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	Solde au 1er janvier 2022	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	Solde au 31 décembre 2022	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	Couverture directe des frais d'exploitation	Solde au 31 décembre 2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds Loubaresse								
Fonds LOUBARESSE	22'699.27	0.00	0.00	22'699.27	0.00	0.00	0.00	22'699.27

Le fonds est devenu libre en 2014, c'est-à-dire qu'il n'est plus formellement lié à l'utilisation restrictive prescrite par le donateur. Bien qu'il soit désormais libre, le but initial du fonds est maintenu, soit : "Utilisation pour les personnes âgées nécessiteuses suisses, françaises ou monégasques résidant à Genève et aux environs pour leur organiser des journées récréatives."

Centre social protestant de Genève
Genève

Annexe V

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Détail des frais généraux (charges administratives)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Affranchissements	35'029.00	36'174.47
Téléphone	36'186.94	37'832.63
Internet	17'600.66	20'279.88
Fournitures de bureau	23'135.47	20'883.75
Machines et matériel de bureau	610.60	1'745.00
Frais de photocopies	27'316.40	27'508.20
Loyers et chauffage (*)	854'004.90	799'640.70
Entretien et réparations	38'730.27	35'468.45
Nettoyage locaux	129'714.90	118'805.45
Electricité, eau et gaz	111'910.52	105'820.70
Cotisations	16'952.05	16'072.05
Abonnements et publications	7'920.09	7'025.40
Informatique	236'165.15	163'712.84
Assurances	39'459.65	40'459.30
Honoraires	11'706.45	16'288.55
Honoraires fiduciaire	25'842.45	25'463.00
Frais de déplacements	4'640.74	3'657.45
Frais divers	32.90	2'852.00
Frais assemblée générale	2'130.85	1'883.85
Vie sociale CSP	24'688.91	20'630.59
Vie sociale comité et bureau	4'390.33	3'353.70
Fêtes et jubilés	27'180.40	23'295.79
Frais de sécurité	21'048.80	18'798.94
Frais de représentation	809.80	680.60
Frais salles Maison de Réformation	31'698.69	30'116.81
Frais sinistres et franchises	-2'395.40	-343.05
Différences de caisses	767.96	583.60
Frais d'équipement	80'149.91	63'441.52
Divers frais COVID - 19	0.00	0.00
Boissons et alimentation cafétéria	26'205.38	10'948.85
	<u>1'833'634.77</u>	<u>1'653'081.02</u>

Centre social protestant de Genève
Genève

Annexe VII

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le tableau ci-dessous a pour but de présenter distinctement les résultats des activités subventionnées par l'Etat au travers du contrat de prestations. La répartition des charges et produits entre activités est réalisée par imputation directe (coût des personnes affectées aux activités subventionnées, subventions cantonales, dons etc.). Un certain nombre de positions sont réparties au prorata du nombre de personnes affectées (Emploi temps plein - ETP) aux activités subventionnées et sont indiquées avec un * (frais généraux, frais d'administration, charges sociales etc.).

	Exercice 2022	Social	Galiffe	Juridique	Meyrin	Tourbillon	Insertion	Autres
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		CHF
<i>ETP</i>	93.49	7.93	1.95	4.20	15.68	22.42	2.76	38.55
Recettes d'exploitation								
Dons et appels annuels *	1'016'140	86'226	21'194	45'649	170'459	243'642	29'980	418'991
Dons "secteurs" - service social	5'000	5'000						
Dons "secteurs" - Galiffe	33'373		33'373					
Dons "secteurs" - service juridique	3'500			3'500				
Dons "secteurs" - Renfile Tourbillon	22'000					22'000		
Dons affectés aux autres secteurs	337'735						33'333	304'402
Dons affectés aux divers fonds	4'135'955	20'819			117'600	5'074		3'992'462
Recettes d'activités et d'exploitation	4'694'096						57'560	4'636'536
Recettes d'activités et d'exploitation affectées	157'681	3'430	9'805	31'000	1'644'284	1'467'722		(2'998'561)
Subventions Confédération - FEDPOL	42'500							42'500
Subventions cantonales DCS	1'057'162	374'546	151'841	178'212	29'834	36'489	200'000	86'240
Subventions cantonales DCS L12836	50'000							50'000
Subventions Ville de Genève	1'467'568				485'741	476'701		505'126
Contributions cantonales aux EDS	150'000					535'000		(385'000)
Autres subventions et dons *	110'736							110'736
Autres produits								
Total des Recettes	13'283'447	490'021	216'213	258'361	2'447'918	2'786'628	320'873	6'763'433
Charges d'exploitation								
Frais de personnel	(9'476'563)	(946'674)	(271'229)	(591'896)	(1'226'642)	(1'679'529)	(377'092)	(4'383'500)
Frais généraux	(1'653'081)	(3'264)	(30'966)	(9'535)	(153'789)	(584'341)	(2'192)	(868'995)
Frais d'exploitation	(71'221)		(39)		(30'283)	(30'540)		(10'359)
Frais d'activités	(718'857)	(50)	(18'198)	(8'826)	(16'866)	(23'409)	(9'202)	(642'306)
Participations diverses	(8'000)							(8'000)
Bons d'achat et entrade	(25'000)	(13'247)		(4'421)				(7'332)
Amortissements des immobilisations	(336'460)				(137'143)			(199'317)
Total Charges d'exploitation	(12'289'181)	(963'234)	(320'432)	(614'678)	(1'564'723)	(2'317'818)	(388'486)	(6'119'809)
Autres charges d'exploitation								
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien	(632'428)	(394'102)						(238'327)
Prestations accordées par les autres fonds affectés	(376'817)				137'143			(513'960)
Affectations de dons pour les activités du service social	(5'000)	(5'000)						
Total Autres charges d'exploitation	(1'014'245)	(399'102)	0	0	137'143	0	0	(752'287)
Résultat d'exploitation	(19'980)	(872'315)	(104'219)	(356'317)	1'020'337	468'810	(67'613)	(108'664)
Produits et charges financiers								
Produits et charges financiers	(463'094)				(8'745)	(9'651)		(444'697)
Total Produits et charges financiers	(463'094)	0	0	0	(8'745)	(9'651)	0	(444'697)
Produits et charges extraordinaires								
Dons extraordinaires et legs	267'190							267'190
Produits sur exercices antérieurs	15'353							15'353
Charges sur exercices antérieurs	306			(275)	(3'277)	(3'133)		6'992
Autres charges exceptionnelles								
Total Produits et charges extraordinaires	282'849	0	0	(275)	(3'277)	(3'133)	0	289'534
Total Résultat des fonds affectés	(348'292)	343'283			(117'600)	(5'074)		(568'901)
Traitement des bénéficiaires et des pertes								
Part de résultat à restituer à l'échéance du contrat de prestation 2021 - 2024 (activités subventionnées)	0							
Résultat intermédiaire	(548'517)	(529'033)	(104'219)	(356'592)	890'715	450'952	(67'613)	(832'728)
Variation de la réserve de régulation								
Dissolution du fonds de régulation*	547'615	46'468	11'422	24'601	91'863	131'303	16'157	225'801
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs	(267'190)							(267'190)
Attribution PV non-réalisées à la réserve de fluctuation de valeurs	454'764							454'764
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	(25'943)							(25'943)
Résultat avant allocation des centres de coûts liés aux activités subventionnées	160'729	(482'564)	(92'797)	(331'991)	982'578	582'255	(51'456)	(445'295)
Coût des secteurs Ventes collectif et Buanderie								
		0	0	0	(223'928)	(320'067)	0	543'995
Coûts services support								
		(42'616)	(10'475)	(22'561)	(84'246)	(120'416)	(14'817)	295'130
Coûts service Communication & recherche de fonds								
		(25'870)	(6'359)	(13'696)	(51'142)	(73'098)	(8'995)	179'159
Résultat des secteurs subventionnés après allocation des centres de coûts liés aux activités		(551'050)	(109'631)	(368'248)	623'262	68'673	(75'268)	572'989

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le tableau ci-dessous a pour but de présenter distinctement les résultats des activités subventionnées par l'Etat et travers du contrat de prestations. La répartition des charges et produits entre activités est réalisée par imputation directe (coût des personnes affectées aux activités subventionnées, subventions cantonales, dons etc.). Un certain nombre de positions sont réparties au prorata du nombre de personnes affectées (Emploi temps plein - ETP) aux activités subventionnées et sont indiquées avec un * (frais généraux, frais d'administration, charges sociales etc.).

	Exercice 2023	Social	Galiffe	Juridique	Meyrin	Plan-les-Ouates	Tourbillon	Insertion	Autres
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<i>ETP</i>	100.94	8.50	2.00	4.40	17.50	0.00	20.30	3.50	44.74
Recettes d'exploitation									
Dons et appels annuels *	999'036	84'126	19'794	43'548	173'200		200'912	34'640	442'816
Dons "secteurs" - service social	30'000	30'000							0
Dons "secteurs" - Galiffe	33'333		33'333						0
Dons "secteurs" - Insertion	33'333							33'333	0
Dons "secteurs" - service juridique	0								0
Dons "secteurs" - Renfile Tourbillon	33'000						33'000		0
Dons affectés aux autres secteurs	468'319								468'319
Dons affectés aux divers fonds	3'706'857		106'400		66'000		900'000		2'634'457
Recettes d'activités et d'exploitation	4'914'629				1'673'956		1'688'931		1'551'742
Recettes d'activités et d'exploitation affectées	504'391	165'710	25'204	35'950		30'404		79'900	167'223
Subventions Confédération - FEDPOL	40'000								40'000
Subventions cantonales DCS	1'275'454	439'546	151'841	178'212	29'834	12'449	177'332	200'000	86'240
Subventions Ville de Genève	55'000								55'000
Contributions cantonales aux EDS	1'552'367				516'774		434'533		601'060
Autres subventions et dons *	170'000								170'000
Autres produits	64'797								64'797
Total des Recettes	13'880'516	719'382	336'572	257'710	2'459'764	42'853	3'434'708	347'873	6'281'654
Charges d'exploitation									
Frais de personnel	(10'241'273)	(1'083'515)	(294'420)	(619'938)	(1'320'846)		(1'695'563)	(451'013)	(4'775'978)
Frais généraux	(1'833'635)	(3'254)	(54'458)	(13'018)	(139'238)	(40'816)	(656'572)	(2'409)	(923'870)
Frais d'exploitation	(210'263)		(84)		(83'492)		(108'600)		(18'087)
Frais d'activités	(612'469)	(375)	(55'001)	(7'000)	(12'476)		(51'592)	(3'419)	(482'604)
Participations diverses	(8'000)								(8'000)
Bons d'achat et entraide	(45'101)	(25'332)		(5'230)					(14'539)
Amortissements des immobilisations	(409'138)				(137'143)	(5'249)			(266'746)
Total Charges d'exploitation	(13'359'879)	(1'112'476)	(403'963)	(645'186)	(1'693'197)	(46'065)	(2'512'327)	(456'841)	(6'489'824)
Autres charges d'exploitation									
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien	(942'660)	(393'622)							(549'038)
Prestations accordées par les autres fonds affectés	(151'201)		(2'160)				(23'362)		(125'679)
Total Autres charges d'exploitation	(1'093'861)	(393'622)	(2'160)	0	0	0	(23'362)	0	(674'717)
Résultat d'exploitation	(573'224)	(786'716)	(69'551)	(387'476)	766'567	(3'212)	899'019	(108'968)	(882'887)
Produits et charges financiers									
Produits et charges financiers	64'142				(9'684)		(9'842)		83'668
Total Produits et charges financiers	64'142	0	0	0	(9'684)	0	(9'842)	0	83'668
Produits et charges extraordinaires									
Dons extraordinaires et legs	47'293								47'293
Produits sur exercices antérieurs	16'118	(177)					240		16'055
Charges sur exercices antérieurs	(11'944)			(250)	(820)		(848)		(10'026)
Autres charges exceptionnelles	(15'003)								(15'003)
Total Produits et charges extraordinaires	36'464	(177)	0	(250)	(820)	0	(608)	0	38'319
Total Résultat des fonds affectés	41'004	218'622	(104'240)	0	71'143	0	23'362	0	(167'883)
Traitement des bénéfices et des pertes									
Part de résultat à restituer à l'échéance du contrat de prestation 2021 - 2024 (activités subventionnées)	0								0
Résultat intermédiaire	(431'614)	(568'271)	(173'791)	(387'726)	827'206	(3'212)	911'931	(108'968)	(928'783)
Variation de la réserve de régulation									
Dissolution du fonds de régulation*	454'140	38'242	8'998	19'796	78'733	0	91'330	15'747	201'294
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs	(47'293)								(47'293)
Attribution PV non-réalisées à la réserve de fluctuation de valeurs	(126'980)								(126'980)
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	97'419								97'419
Résultat avant allocation des centres de coûts liés aux activités subventionnées	(54'328)	(530'029)	(164'793)	(367'930)	905'939	(3'212)	1'003'261	(93'221)	(804'343)
Coût des secteurs Ventes collectif et Buanderie					(213'719)	0	(247'915)	0	461'634
Coûts services support		(13'208)	(3'108)	(6'837)	(27'193)	0	(31'544)	(5'439)	87'329
Coûts service Communication & recherche de fonds		(33'970)	(7'993)	(17'585)	(69'938)	0	(81'129)	(13'988)	224'603
Résultat des secteurs subventionnés après allocation des centres de coûts liés aux activités		(577'207)	(175'894)	(392'352)	595'089	(3'212)	642'673	(112'648)	(30'777)

BfB

Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations 2021-2024"

Centre Social Protestant (CSP)

Département de la cohésion sociale (DCS)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

Servir les femmes et les hommes et promouvoir plus de justice sociale.

Le CSP est polyvalent. Il s'adresse à toutes les personnes individuellement ou collectivement, pour leur permettre de se prendre en charge elles-mêmes. Ses services sont en principe gratuits. Il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate. Il s'efforce de créer des liens avec les groupements analogues.

Dans le cadre du contrat de prestations 2021 à 2024, le CSP s'est engagé à fournir les prestations suivantes :

- Gestion de budgets et de dettes

- répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les usagers;
- donner des informations à des services tiers;
- fournir des conseils et des informations pour l'assainissement des dettes;
- effectuer un bilan des situations financières et psychosociales;
- aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, faillites personnelles, rachats d'actes de défaut de biens;
- effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
- rechercher des fonds.

- Aide et conseils juridiques, particulièrement dans les domaines du droit de la famille, du droit des assurances sociales et du droit des étrangers

- répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les usagers;
- donner des consultations juridiques sur rendezvous;
- rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
 - a) au Tribunal de première instance :
 - en mesures protectrices de l'union conjugale;
 - en divorce par requête commune;
 - en exequatur du jugement de divorce;
 - en désaveu de paternité;
 - en modification de jugement de divorce.
 - b) au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant :
 - en nomination de curateur;
 - en attribution de l'autorité parentale conjointe.

- aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'art. 287 du code

civil suisse (CCS).

- Accueil et occupation : atelier Galiffe I et II (centre de jour)

- accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes adultes en situation de handicap souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement;
- réaliser le projet institutionnel pour lequel le DCS, lui a délivré une autorisation d'exploiter au sens de l'article 11 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH - K 1 36);
- assurer la finalisation de la politique publique d'intégration des personnes handicapées par la mise à disposition de 23 places de type centre de jour (CdJ);
- proposer diverses activités dont :

- o des activités manuelles;
- o du jardinage;
- o une fois par semaine, un repas communautaire et sa préparation;

- Réinsertion professionnelle (brocantes de Meyrin et de Plan-les-Ouates et magasins de seconde main)

- Mettre en oeuvre des programmes d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes vivant une situation de perte d'emploi, santé fragilisée, d'exclusion ou autre avec comme support les activités de ramassage, tri et vente de matériel de seconde main en pratiquant l'upcycling de meubles, vêtements, en remettant sur le marché du matériel électroménager, de la vaisselle, des livres, etc.
- Offrir un suivi personnalisé aux personnes accueillies.
- Mettre en oeuvre des activités permettant le développement ou l'acquisition de compétences et de savoir-faire et favorisant l'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes accueillies.
- S'assurer que des conditions et un environnement permettant aux personnes concernées de retrouver confiance en elles, soient offerts.
- Démarcher des entreprises afin d'offrir des places de stage en entreprise pour les personnes en activité de réinsertion afin qu'elles puissent reprendre contact avec le marché du premier emploi.

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 636 882 francs en 2021, 836 882 francs en 2022 et 950 882 francs en 2023 et 2024 suite à un avenant.

Durée du contrat : 4 ans (2021-2024)

Période évaluée : 3 premières années (2021-2023)

Service social polyvalent

1. Accueillir des personnes venant avec une demande spécifique en lien avec l'endettement, la gestion de budget ou le surendettement.

1.1 Nombre de personnes s'adressant à la permanence sociale avec une demande spécifique

1.2 Nombre de dossiers actifs en lien avec le surendettement

1.3 Taux de personnes ayant poursuivi la démarche de désendettement après un premier conseil

Résultats :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
----------------	------	------	------	---------

1.1 520	320	243	311	291 Cible non atteinte -229
1.2 300	505	489	498	497 Cible atteinte +197
1.3 50%	54%	63%	74%	64% Cible atteinte +14%

Commentaires :

L'objectif 1.1 n'a pas été atteint, toutefois, selon l'entreprise sociale, 965 dossiers étaient encore actifs à fin 2023.

Mis à part cela, le nombre de dossiers actifs dépasse la cible de près de 197 dossiers, ce qui témoigne de l'importance de ce dispositif dans le soutien aux personnes confrontées à des difficultés financières.

Concernant l'indicateur 1.3, l'augmentation continue entre 2021 et 2023 souligne d'autant plus la nécessité de cette permanence.

Service juridique

2. Offrir des prises en charge juridiques pour améliorer la situation des personnes

2.1 Nombre de nouveaux dossiers juridiques dans les domaines du droit de la famille et du droit des étrangers

2.2 Pourcentage de dossiers "droit de la famille" par rapport à l'ensemble des dossiers juridiques

2.3 Nombre de dossiers liés à un défaut de paiement de pension alimentaire

Résultats :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
2.1. 330	205	251	291	249 Cible non atteinte -81
2.2 40%	25%	22%	21%	23% Cible non atteinte -17%
2.3 20%	25%	70%	56%	50% Cible atteinte +30%

Commentaires :

Concernant le nombre de nouveaux dossiers juridiques (2.1.1), l'on observe que la moyenne sur trois ans se situe en dessous de la cible fixée (-81). Ce résultat s'explique notamment par le fait que des démarches facilitées de divorce sont proposées, en particulier par le Tribunal de première instance (informations et formulaire en ligne). Cela permet aux personnes dont la situation ne présente de complexité particulière ou à celles qui ont les compétences nécessaires, de ne pas recourir aux prestations telles que proposées par le CSP. Ainsi les dossiers ouverts par le CSP sont le plus souvent des situations complexes qui demandent une prise en charge plus longue et, partant, un investissement de temps de travail plus conséquent.

Le nombre de dossiers relatifs au droit de la famille n'a pas été atteint et se situe à près de la moitié de la cible fixée. À l'inverse, le nombre de dossiers relatifs à un défaut de paiement de pension alimentaire a augmenté considérablement (+30%). Ces variations, principalement

conjoncturelles, nécessitent la mise en place d'indicateurs particulièrement flexibles et adaptés aux évolutions conjoncturelles.

Atelier Galiffe

3. Offrir un accompagnement non médicalisé principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques dans le cadre de la politique publique d'intégration des personnes avec un handicap.

Indicateurs :

3.1 Nombre de personne accueillies en moyenne par jour d'ouverture

3.2 Pourcentage de journée occupée par une personne avec une rente de l'AI

3.3 Taux de personnes qui reviennent à l'atelier après une première visite

Résultats

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
3.1. 22	17	19	18	18 Cible non atteinte -4
3.2. 70%	69.3%	69.5%	67.61%	69% Cible quasi atteinte -1%
3.3. 80%	80%	82.1%	85.6%	83% Cible atteinte +3%

Commentaires :

Les cibles ont été partiellement atteintes. Le nombre moyen de personnes accueillies par jour d'ouverture n'a pas atteint les prévisions suite à une fermeture exceptionnelle durant 13 demi-journée suite au déménagement et des absences maladie, ce qui peut expliquer pourquoi la cible du pourcentage de journées occupées par une personne avec une rente AI n'a pas été atteinte, même si cette dernière reste très proche de la cible.

Les résultats de la dernière cible montrent que le CSP fournit un service adéquat aux personnes souffrant de troubles psychiques étant donné que ces dernières sont disposées à revenir après une première visite. Cette fidélisation des bénéficiaires témoigne de la qualité du soutien et de l'accompagnement offerts par le CSP.

Réinsertion professionnelle

4.1 Mettre en œuvre des programmes d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle des personnes vivant une situation de perte d'emploi, de santé fragilisée, d'exclusion ou autre

4.1 Offrir un accompagnement non médicalisé conforme aux attentes des personnes en insertion

Indicateur :

4.1.1 Nombre de personne en insertion ayant travaillé dans l'année dans les brocantes du CSP

4.1.2 Nombre de personne ayant évolué dans l'avancement professionnel (validation des acquis (VAE), CFC, AFP)

4.2.1 Nombre moyen d'heures estimées d'accompagnement social par personne				
4.2.2 Taux de satisfaction des personnes suivies				
Résultats				
Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
4.1.1 50 en 2021 & 70 de 2022 à 2024	69	84	100	84 Cible atteinte +14
4.1.2 7	11	8	11	9 Cible atteinte +2
4.2.1 2h/semaine	2h/semaine	2h/semaine	2h/semaine	Cible atteinte
4.2.2 80%	90%	82%	85%	86% Cible atteinte +6%
<p>Commentaires :</p> <p>Les cibles de cette section ont été atteintes, voire dépassées pour la plupart. Cela témoigne de la capacité du CSP à remplir efficacement sa mission d'insertion sociale et professionnelle.</p>				

Etats financiers				
5. Tenir une comptabilité des états financiers conforme aux normes légales.				
Indicateurs :				
5. Nombre de réserves de l'organe de contrôle				
Résultats				
Valeurs cibles	2017	2018	2019	Moyenne
4.1.0	0	0	0	0 Cible atteinte
<p>Commentaires :</p> <p>L'organe de contrôle n'a émis aucune réserve, conformément à la cible visée.</p>				

Observations de l'institution subventionnée :				
Service social				
<p>Le service constate encore un afflux croissant de personnes lors des permanences d'accueil et les sollicitations directes internes et des services externes à un impact sur le nombre de personnes qui peuvent être reçues lors de permanences. L'équipe du service est confrontée à une complexification des démarches qui doivent être entreprises pour accompagner les personnes qui les sollicitent.</p> <p>Que ce soit à la suite de la perte passagère ou durable d'un emploi notre pays bénéficie d'un filet social que nous pouvons qualifier de bien développé et diversifié : perte de gain, chômage, prestations complémentaires familiales, aide sociale, etc. Néanmoins, les personnes qui consultent le service social du CSP, témoignent de situations de plus en</p>				

plus complexes et de plus en plus dégradées car pour faire face à des besoins primaires (loyer, électricité, nourriture, santé ...) les revenus d'une partie d'entre elles ne sont plus en adéquation avec les augmentations drastiques de ces charges. Complexes, car les assurances sociales et prestations de substitution peinent à combler efficacement les conséquences de contrats de travail de plus en plus précaires (travail à l'heure, sur appel, temps partiel forcé, contrats à durée déterminée, démultiplication des employeurs...) et sont parfois extrêmement difficiles à obtenir.

Le service constate que les personnes qui sont dans ces situations de précarité de l'emploi et dans l'obligation de faire appel aux institutions, dont le CSP, qui doivent leur venir en aide, ont besoin de surmonter la complexité de la constitution du dossier leur permettant de déposer une demande.

Cette démarche prend parfois tellement de temps et d'énergie qu'entre-temps la situation de l'emploi a déjà changé et tout est à recommencer. L'équipe du service accompagne quotidiennement les personnes dans ces démarches.

Parmi les changements observés, le CSP constate que pour certaines personnes, alors que l'octroi d'un permis de séjour est un véritable soulagement ce nouveau statut les confronte à un système administratif complexe et à de nouveaux défis financiers. On peut relever, par exemple la question de l'accès aux soins. Ces personnes jusqu'alors sans droits avaient l'habitude de se rendre à la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) pour se faire soigner. Elles doivent désormais s'affilier à une caisse maladie, trouver un médecin de famille, mais aussi se familiariser, dans une langue qu'elles ne maîtrisent que partiellement, avec les mécanismes de participation et de remboursement des frais. À toutes ces démarches s'ajoute la nécessité de déconstruire un réflexe profondément ancré : celui qui consiste à ne pas oser solliciter des aides publiques, considérées comme risquées pour le statut nouvellement acquis. Une fois le permis obtenu, un accompagnement social reste donc à assurer pour que la régularisation tant attendue ne soit pas synonyme de précarisation. Partant de ce constat, les services juridique et social du CSP ont mis en place un mécanisme de suivi de ces personnes dont la fragilité est encore bien réelle.

Plan Cantonal de Lutte contre le Surendettement (PCLS)

En préambule, il faut noter que le programme a été interrompu perturbé par la crise Covid en 2020 et 2021. Dans le cadre de la statistique DCS globale du CSP le montant total des dettes cumulées par année est

- En 2020 de CHF 8'996'159 pour 137 dossiers.
- En 2021, CHF 10'568'206 pour 159 dossiers
- En 2022, CHF 11'160'577 pour 161 dossiers

En 2023, pour la première fois la barre des 100 dossiers ouverts dans le programme a été franchie. Pour 15% d'entre eux, l'accompagnement dépasse les 24 mois, le programme prévoyant pour certaines prestations un maximum de 36 mois. Pour les personnes, il reste toujours difficile d'entreprendre des démarches auprès d'un service social. L'incitation faite par les « portes d'entrée » partenaires est essentielle. Cela étant, si la personne est incitée à le faire sans en être convaincue, le risque de ne pas poursuivre est important. Malgré les informations reçues, certaines personnes viennent encore avec des attentes et des espoirs démesurés en lien avec la réalité de leur situation financière.

Au CSP, la majeure partie des personnes qui entre dans le programme sont des personnes au bénéfice d'un CFC ou pas formées, célibataires, orientées par l'Office des poursuites et l'Office cantonal de l'emploi. Sans surprise, les deux premiers créanciers sont l'AFC et les caisses d'assurance maladie. Cet élément statistique est identique hors du programme et en Suisse chez les spécialistes de l'assainissement de dettes.

Atelier Galiffe

L'Atelier Galiffe a été fondé en 1986. Il résulte d'un colloque organisé par le Secteur social du CSP portant sur « Les exclus du monde du travail ». Dès sa création, les

rapports d'argent et la production n'ont pas été souhaités. Cette approche était d'ailleurs en grand développement dans le réseau des ateliers protégés. Sa localisation des locaux, leur état, le jardin l'entourant, tous ces éléments ont concouru à la réussite du projet. L'équipe est constituée de 3 animateurs sociaux avec un taux d'activité de 65 % chacun, sans hiérarchie. La fréquentation de l'Atelier s'est développée très progressivement au cours du temps. L'Atelier dispose de 23 places d'accueil. La fréquentation actuelle dépasse parfois les 23 personnes par demi-journées. Après la crise Covid, 2022 a été une année de renaissance à l'Atelier Galiffe, durant l'épidémie, le modèle de prise en charge de l'atelier a été inversé : le principe de l'accueil libre était remplacé par une inscription obligatoire et les activités de groupe restreintes, un contrôle instauré pour respecter les mesures sanitaires. La sortie de la pandémie a permis de renouer avec la flexibilité dans la réponse aux besoins des usagers, le souci d'une accessibilité maximale et la mixité des situations, afin que Galiffe demeure une ressource toujours disponible pour chacun.e. Il faut aussi relever que la proportion de personnes bénéficiant d'une rente AI est relativement stable et les proportions d'hommes et de femmes, leur rythme de fréquentation, n'ont pas vraiment varié.

En 2023, après 30 ans l'Atelier a dû se résoudre à quitter les locaux mis à disposition par l'OCBA suite au projet de gare souterraine et aux besoins des CFF.

L'Atelier Galiffe reste une formule originale : mettre la créativité au service de la lutte contre l'exclusion.

Chaque après-midi, ce sont jusqu'à 23 personnes qui y sont accueillies autour d'activités manuelles et de projets créatifs ou simplement prendre du temps pour échanger. L'Atelier, pour certaines et certains renforce un sentiment d'appartenance à un groupe, identifié, rassurant, soutenant. La participation atteste de la nécessité de ce lieu, mais aussi du climat de confiance que l'on doit à l'engagement et à l'enthousiasme d'une équipe de trois professionnels mobilisés, à l'écoute, créatifs et bienveillants. Par son accessibilité dite à bas seuil, l'Atelier Galiffe est un lieu unique à Genève. Nombre d'institutions proposent dans le canton un encadrement et un accueil à des personnes à la santé psychique fragile. L'Atelier a cependant ceci de particulier qu'il n'exige aucune formalité à l'entrée : nul besoin d'être référé par un professionnel externe, pas de dossier individuel ni de fixation d'objectifs. La fréquentation est libre et la personne peut rester anonyme si elle le souhaite.

En parallèle, et comme validé il y a de nombreuses années par le DCS, le CSP a enfin pu trouver le moyen de développer un second lieu qui offrira des prestations sur le même modèle. Ce lieu s'inscrira dans la construction de nouveaux locaux entièrement financés par des fonds privés et publics via la LORO. Mi-2026, nous serons en mesure de couper le ruban de ce nouveau lieu.

Service juridique (droit de la famille et droit des étrangers)

Le Service juridique du CSP propose des consultations juridiques par le biais d'une permanence téléphonique accessible les lundis et jeudis matin.

Le service dispense des consultations en matière du droit de la famille avec une approche spécifique et originale du droit du divorce. Plutôt que de faire miroiter des résultats superlatifs à ses clients dans un rapport de confrontation avec le conjoint dans lequel le juge se retrouve arbitre d'un conflit, le service aide ses clients à obtenir un jugement satisfaisant pour tous dans un esprit de bonne collaboration. En pratique, la première chose dont ont besoin les conjoints est une information juridique complète sur les tenants et aboutissants du droit du divorce.

À la suite des facilités de divorce mises en place par certaines entreprises internet, ainsi que le formulaire mis à disposition par le Tribunal de Première Instance, qui permettent aux personnes ayant les situations les plus simples ou les compétences nécessaires d'agir en se passant d'un service comme le nôtre il est quand même constaté que les dossiers qui sont traités par le service sont souvent les plus compliqués ou émanant de personnes ayant de faibles connaissances et souvent de faibles revenus. Ce type de dossier

complexe engendre un travail plus important dans leur accompagnement. Cela étant, il faut encore relever que le formulaire mis à disposition par le TPI peut donner à certaines personnes l'illusion de pouvoir agir sans le moindre conseil juridique. En réalité, dans l'immense majorité des cas, cela aboutit à une impasse, les requérants n'étant pas en mesure de donner seuls une forme adéquate à leur demande, ni de trouver des solutions acceptables aux différents problèmes devant être traités (enfants, LPP, pensions, etc.).

Depuis de très nombreuses années, le service pratique une approche « sociale » du droit du divorce qui doit permettre de désamorcer des conflits et nombreux sont les clients qui au terme de la procédure sont reconnaissants de cet accompagnement qui leur a permis de traverser l'épreuve du divorce sans trop de dommages.

Dans le domaine du droit des étrangers qui représente une proportion toujours plus importante des dossiers traités par les juristes du CSP il faut relever qu'en matière de permis de séjour, rares sont les questions qui peuvent se résoudre par un simple conseil téléphonique. De manière générale, les questions liées à la migration - regroupement familial, régularisation des personnes sans statut légal, renouvellement des permis, etc. nécessitent une connaissance pointue des textes légaux et de la pratique des autorités cantonales et fédérales. Ce n'est que par le traitement de nombreux dossiers que peut se construire une telle expertise. Ce champ du droit est le « Parent pauvre » de la pratique juridique. Il n'intéresse que peu les études d'avocats qui, à quelques exceptions près, n'y touchent pas. De fait, les personnes qui sollicitent le service sont généralement sans ou avec très peu de ressources. Il en résulte que des services juridiques comme celui du CSP sont devenus des spécialistes reconnus, notamment par les autorités, en la matière. Une situation que l'on ne doit pas aux aléas de l'offre et de la demande : la défense du droit des migrants relève de la mission et des valeurs mêmes du CSP, qui s'en est préoccupé depuis ses origines.

Service Insertion-réinsertion

Le service reçoit une subvention nouvelle pour son activité depuis 2022. Les années précédentes, un montant relatif à l'insertion était versé au CSP pour participer à la couverture des charges en lien avec les lieux de vente des sites de Meyrin et Plan-les-Ouates. Depuis 2008, le service met en œuvre de prestations d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes vivant une situation de perte d'emploi, de santé fragilisée, d'exclusion ou autre. Il participe directement à la mission du CSP et délivre des prestations à des institutions partenaires et à leurs bénéficiaires.

Dans tous les domaines de l'insertion, les collaboratrices du service accompagnent pour une part importante, des publics proches de l'emploi. Ce changement observé relève de changement de pratiques lors de la sélection par les partenaires externes. Ce mode de faire est induit par les objectifs qui sont fixés qui doivent garantir des résultats (sortie de l'EDS rapide, ADR qui débouche sur un emploi, etc). De fait, la focale est de moins en moins sur les publics vraiment éloignés, avec à ce jour aucune visibilité de ce qui sera mis en place pour les situations d'insertion sociale.

Depuis dix ans, le modèle de « faire travailler » des personnes à l'aide sociale, avec l'aide de bénévoles entre autres, s'est étiolé. Le CSP a fait évoluer ses pratiques et son accompagnement en augmentant manière importante les ressources professionnelles dédiées qui permettent d'intégrer les enjeux liés aux obstacles parasitant l'insertion (dettes, logement, problèmes familiaux) et à l'accès à la formation pour, entre autres, des personnes peu ou pas scolarisées, avec des niveaux de français parfois très bas.

Aujourd'hui, la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité amène son lot de nouveaux changements que le service doit intégrer. L'incertitude entoure également les emplois de solidarité jusqu'à l'horizon de fin 2025.

Le service met la focale sur les publics en insertion en intégrant ces personnes dans un environnement où les objectifs financiers sont présents. Pour trouver le bon équilibre, un processus d'échanges et de réflexion existe entre Insertion et lieux de ventes, qui devrait

amener à des propositions concrètes au printemps 2024. La stratégie du service 2024-2027 est en cours de définition.

Observations du département :

Les prestations et activités délivrées par le Centre Social Protestant et subventionnées par le DCS s'inscrivent dans le programme C01 – mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale – et viennent compléter avec qualité et pertinence le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés.

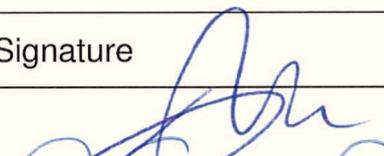
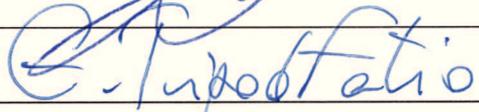
Bien que les objectifs fixés pour le service social polyvalent et le service juridique ont été partiellement atteints, le département relève notamment le nombre important de dossiers actifs en lien avec le surendettement. Cette prestation s'inscrit pleinement dans les priorités du département.

Malgré une atteinte partielle des objectifs dû à une fermeture partielle de l'atelier, le département tient à souligner la qualité des prestations fournies par l'atelier Galiffe, qui permettent la socialisation de personnes souffrant de problématiques psychologiques diverses, par le biais d'une activité et d'un accompagnement social adaptés et a d'ores et déjà manifesté son soutien pour l'ouverture d'une seconde structure aux prestations identiques.

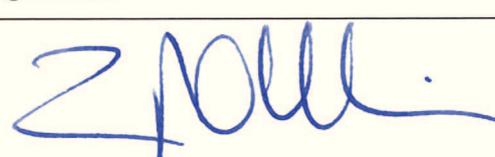
Aussi, le département souligne la réussite des efforts entrepris dans le domaine de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes. Cette réussite reflète non seulement l'efficacité des stratégies adoptées, mais aussi l'engagement constant des intervenants à accompagner les bénéficiaires vers une meilleure intégration dans la société et sur le marché du travail.

Le département souhaite remercier le CSP pour son engagement constant et la qualité de ses prestations en faveur des personnes en situation de précarité sollicitant ses services.

POUR LE SUBVENTIONNE

Nom, prénom, titre	Signature
1) Alain Bolle, directeur	
2) Elisabeth Tripod-Fatio, présidente	
Genève, le 17.12.2024	

POUR L'ETAT DE GENEVE

Nom, prénom, titre	Signature
Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS)	
Genève, le 17/12/24	